

Cette sourate prend son nom d'une des histoires racontées justement dans ce même chapitre soit l'histoire des gens de la caverne.

Dans cette sourate, on retrouve quatre histoires différentes mais riches d'enseignements. Pour ce qui est des gens de la Caverne, ils s'agissaient de jeunes gens qui vivaient dans une cité de non-croyants. Après avoir tenté de guider les gens de leur cité, ils furent tellement persécutés qu'ils décidèrent de s'enfuir pour sauver leur foi. Allah les récompensa alors en les couvrant de Sa miséricorde dans la caverne. Il les fit dormir pendant 309 années, et quand ils se réveillèrent ils trouvèrent leur village croyant !

Celle du propriétaire nous relate l'histoire d'un homme à qui Allah a fait don de deux jardins. Mais celui-ci oublia de remercier Allah et il douta même de Lui et de l'au-delà. Ses jardins furent détruits, et malgré ses regrets, c'était trop tard. L'histoire du Prophète Moïse (paix sur lui) et Al Khidr nous raconte qu'un homme de son peuple lui demanda qui était le plus savant sur cette terre. Pensant que c'était lui car il était un Prophète, il répondit "Moi". Mais Allah lui révéla qu'il y avait un homme plus savant que lui et lui demanda d'aller à la rencontre de cette personne. Moïse voyagea alors pour retrouver cet homme qui s'appelait Al Khidr.

Pour lui permettre de voyager avec lui, Al Khidr apposa une condition à Moïse, celle de ne lui poser aucune question sur ce qu'ils verront sur leur route. Al Khidr sur leur route endommagea un bateau, tua un garçon et construisit un mur sans rémunération. A chaque action, Moïse posa des questions mais il ne lui répondit pas jusqu'à la fin du voyage. Al Khidr lui expliqua alors que s'il avait abîmé le bateau c'est parce qu'un roi tyran s'emparait des bateaux en bon état, s'il avait tué le petit garçon c'est qu'il était ingrat envers ses parents et les amènerait sûrement à la désobéissance envers Allah, et enfin s'il avait construit un mur sans qu'on le paie c'était pour protéger un trésor appartenant à deux orphelins dans la ville d'où les habitants les avaient chassés.

Cette lecture est une méditation à elle seule : dans la dernière histoire, on voit qu'il y a parfois une sagesse divine dans ce que l'on croit mauvais. Dans la deuxième histoire, on apprend qu'il faut toujours être reconnaissant de ce qu'Allah nous donne, puisque du jour au lendemain il peut nous l'enlever. Et dans la première histoire, que la patience est le fruit de tout, lorsqu'on s'accroche à ses valeurs pour se rapprocher d'Allah. Ensuite il reste ici une dernière histoire, celle d'un roi appelé Dhul-Qarnayn qui possédait pouvoir et savoir, et qui répandait la justice et la vérité sur terre. Il parcourrait la terre, jusqu'à ce qu'il rencontre un peuple dont il ne comprenait pas le langage, qui lui demanda de l'aide contre Yajuj et Majuj. Ils lui demandèrent de l'aide pour construire une barrière entre eux car ils commettent trop de désordre. Le roi les aida alors à construire une muraille qui les protégea de Yajuj et Majuj. Cette muraille tient par la volonté d'Allah. Ce roi qui avait du pouvoir, savait que c'était une faveur de la part d'Allah, et que donc Allah possédait encore plus de pouvoir. L'humilité du roi a fait en sorte qu'il puisse recevoir l'aide d'Allah.

## SOURATE MERIEM VERSET 2

C'est un récit de la miséricorde de ton Seigneur envers Son serviteur Zakariyya

On découvre donc qu'on va apprendre l'histoire de Zakariyya (paix sur lui) , père de Yahya, Jean (paix sur lui) et celui qui a élevé Meriem (paix sur elle).

Dans le tafsir d'Al Jalalayn [91], il est précisé que Dieu a gratifié Zakkariyya de Sa miséricorde. Zakariyya était l'un des Prophètes illustres des fils d'Israël qui d'après Al-Bukhari exerçait le métier de charpentier.

[91] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p29

On a rapporté aussi que Zakariyya se leva la nuit pour invoquer Dieu alors que ses compagnons étaient plongés dans un sommeil profond, en appelant : Seigneur ! Et Allah répondait : Me voilà , Je réponds à ton appel. Il demanda donc à Dieu de lui donner un enfant, qu'il soit Prophète et qu'il applique et se conforme à tout ce qu'on lui a révélé. La demande d'un héritier n'avait pour but que la prophétie, voilà bien le sens du verset : « Qui hérite de moi et de la famille de Jacob » comme Dieu a dit ailleurs : « Salomon hérita de David (27, 16) » c'est à dire la Prophétie.

Moujahed a dit que cet héritage était la science, et pour Al-Hassan, il s'agit de la science et de la prophétie. Quant à Abou Saleh, son commentaire fut soutenu par Ibn Jarir dans son ouvrage « l'interprétation du Coran » et il est le suivant : « pour hériter la fortune et la prophétie de la famille de Jacob ». Zakariyya demanda à Dieu « Et fais, Seigneur, qu'il soit vertueux », c'est-à-dire, qu'il fasse ce que Tu agrées et Tu aimes, ainsi les hommes l'agréeront et l'aimeront.

## SOURATE MERIEM VERSET 12

« Ô Yahya (Jean Baptiste), tiens fermement au Livre (la Thora) ! »  
Nous lui donnâmes la sagesse alors qu'il était enfant

Dans le tafsir d'As Saadi[92], on déduit des versets précités que Dieu donna à Zakariyya un enfant qui s'appela Yahya, Il lui enseigna le Livre (la Torah) que les hommes lisaient à cette époque. Etant encore petit enfant, Dieu vanta ses mérites et ses qualités, Il lui ordonna de bien étudier le Livre et de le tenir avec force, en méditant sur ses sens, de se conformer à ses enseignements et de faire les actes de bien malgré sa jeunesse. A ce propos, Abdullah Ben Al-Moubarak rapporte que les enfants disaient à Yahya : « Allons jouer ». Il leur répondait : « Ce n'est pas pour le jeu que nous sommes créés ».

[92] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p987

Dieu accorda à Yahya plusieurs traits de caractère dont la pureté, la douceur et la dévotion. Il était pur des péchés, doux envers ses père et mère en les traitant avec bienveillance, et il persévérait dans l'adoration de Dieu en accomplissant les œuvres pieuses. Il était à l'abri de toute désobéissance depuis sa naissance, pendant sa vie, lors de sa mort et quand il sera ressuscité. Ibn Abbas raconte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Chacun de la postérité d'Adam a commis un péché ou est sur le point de le commettre excepté Yahya le fils de Zakariyya » . Rapporté par Ahmad.

Qatada rapporte qu'Al-Hassan a dit : « Yahya et 'Isa se sont rencontrés. 'Isa demanda à Yahya » : Implore le pardon pour moi car tu es meilleur que moi ». L'autre lui répondit : « Plutôt c'est toi le meilleur ». Et 'Isa a riposté : « J'ai salué moi-même, mais toi, c'est Dieu qui t'a salué ». Aussi 'Isa reconnut ses mérites.

#### SOURATE MERIEM VERSET 17

Elle mit entre elle et eux un voile.  
Nous lui envoyâmes Notre Esprit  
(Jibril [Gabriel]), qui se présenta à  
elle sous la forme d'un être humain  
comme elle.

On lit dans Aysar at Tafsir [93] qu'en plaçant un rideau entre elle et les siens, Dieu envoya à Meriem, Djibril qui se présenta devant elle sous la forme d'un homme comme elle. A rappeler que l'Esprit mentionné dans le Coran dans plusieurs versets signifie Djibril . A sa vue elle s'écria : « J'en appelle à la protection d'Allah, si tant est que tu Le craignes ».

[93] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p991

Elle eut peur de lui, étant isolée des siens, croyant qu'il allait la contraindre à avoir des rapports avec elle. Elle lui rappela l'existence de Dieu et qu'il devait Le craindre si tant était son intention. Djibril la rassura : « Ton Seigneur m'a envoyé auprès de toi pour que je te donne un fils vertueux ». Donc rien de ce que tu craignais et redoutais, je suis chargé de ton Seigneur pour te donner un garçon pur. Alors elle s'exclama : « Comment aurai-je un enfant, moi qui n'ai approché aucun homme et que la débauche n'a jamais tentée ? » Pour avoir un enfant il faut que j'aie un rapport sexuel avec un homme, moi qu'aucun mortel ne m'a jamais touchée et je ne suis pas une femme prostituée ! » Il lui répondit que c'est une chose très facile à Dieu qui est capable de tout et qui veut que cet enfant soit un signe pour les hommes et une miséricorde venant de Lui. Dieu a dit ailleurs : « O Meriem, Allah t'envoie le message suivant : Il se nommera le Messie, 'Isa, fils de Meriem, sera intercesseur dans ce monde et dans l'autre et un des familiers d'Allah (3, 45)».

Jésus appellera à l'adoration de son Seigneur dès le berceau et à l'âge mûr. Moujahed a dit à cet égard : « Marie disait : « Chaque fois que je me trouvais seule, Jésus me parlait alors qu'il était aussi dans mon ventre, et lorsque quelqu'un me tenait compagnie, il glorifiait le Seigneur et proclamait Sa Grandeur ». « Cette décision fut réalisée ». Ceci pouvait être les propos de Djibril en disant à Meriem que cette création dépend de la volonté et du vouloir de Dieu, ou encore des secrets révélés à Muhammad ﷺ, et qu'il allait insuffler à Meriem de Son Esprit comme le montre ce verset : « Il propose aussi en exemple Meriem, fille d'Imran, qui vécut chaste. Nous lui insufflâmes de notre esprit (46,12) ».

Ibn Ishaq a dit en commentant : « La décision fut réalisée, et Dieu l'a décrétée et cela devra avoir lieu indubitablement ».

## SOURATE MERIEM VERSET 28

Sœur de Hârûn, ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée.

C'est souvent repris comme une erreur puisque Myriam sœur d'Haroun, c'est aussi Myriam sœur de Moïse. Comme vous le savez, Moussa avait une sœur, Myriam et un frère Haroun. Alors les personnes qui critiquent l'islam disent que c'est une erreur dans le Coran que de considérer que Marie la mère de Jésus est celle de la Torah la sœur d'Aaron et de Moïse.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[94], on lit tout d'abord que lorsque Meriem fut ordonnée de jeûner et de ne plus parler à quiconque, et qu'on la défendra contre la médisance des gens, elle se soumit aux ordres de Dieu, prit son enfant dans ses bras et revint chez les siens. En la voyant ils désapprouvèrent son acte en l'accusant : « O Marie, s'exclamèrent-ils, quel acte abominable as-tu commis ? » Ce que tu as fait est une chose énorme !

Quant à son appellation « Sœur d'Aaron », d'après les tafsir il est connu qu'à cette époque les gens s'attribuaient aux Prophètes et aux hommes vertueux en prenant leurs noms.

Cet Aaron désigné est un autre Aaron le frère de Moïse, comme a avancé Ibn Jarir, et il a ajouté qu'il était un homme pieux et juste et lors de sa mort quarante mille hommes avaient suivi son convoi funèbre et ils portaient tous le nom Aaron parmi les fils d'Israël. On lit aussi dans le tafsir « O sœur d'Aaron », parce que cela fait ressembler Meriem à Haroun quant à sa dévotion et sa situation.

« ton père n'était pas dépravé ni ta mère une femme de mauvaise vie » : on sait en effet que la mère de Moïse était une femme bien, qui a tout fait pour sauver son enfant, et que Aaron était resté fidèle à sa famille. Quelque chose qu'on ne lit pas dans les tafsirs mais que je trouve intéressant de partager avec vous : dans la Torah, Moïse aurait dû recevoir la prêtrise ainsi que le commandement du peuple israélite, mais lorsqu'il objecta à Dieu qu'il ne devrait pas l'être, elle fut conférée à Aaron.

[94] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p268

Aaron était l'aîné, cela ne posait pas de problème dogmatiquement parlant. Aaron reçut donc la prêtrise avec ses enfants et tous leurs descendants. Aux temps bibliques, les cohanim prenaient leurs fonctions à 20 ans, et leur retraite à 60. Aujourd'hui, le nom de famille « Cohen » descend donc de cela. Les cohanim devant se dévouer au service divin et ne possédant pas de propriété terrestre, ils avaient droit à 24 dons aux cohanim, qui leur étaient exclusivement réservés. C'est donc un statut très fort et un signe de respect. De plus, la mère de Meriem voulait consacrer cet enfant au temple. Meriem étant une fille, elle n'a pas pu accéder aux fonctions du temple.

### SOURATE MERIEM VERSET 42

Lorsqu'il dit à son père: « Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ?

On lit dans le tafsir d'As Saadi[95] qu'Allah a demandé à Muhammad de mentionner aux hommes qui adorent des divinités en dehors de Lui, l'histoire d'Ibrahim (paix sur lui) qui était un Prophète juste et sincère et ce qui en est de son père, ainsi que comment il l'a exhorté à ne plus adorer les statues.

En effet, on lit dans la traduction en français qu'Ibrahim a dit « Pourquoi, ô père, tu adores qui est sourd, aveugle et ne sert à rien. J'ai reçu une science de mon Seigneur qui ne t'est pas parvenue, même si je suis né de tes reins et plus jeune que toi. Suis-moi donc et je te dirigerai sur une voie droite pour arriver au but visé et éviter ce qui causera la perte. Cesse d'adorer Satan qui est notre ennemi déclaré et qui s'est rebellé contre Dieu. Je crains qu'un châtement du Miséricordieux ne t'afflige à cause de ta désobéissance et ton idolâtrie, et que tu ne deviennes un suppôt du Démon. Et alors tu ne trouveras ni maître, ni secourer, ni aide sinon Ibliss le maudit qui ne fait qu'embellir les mauvaises actions aux hommes et il subira avec ceux qui l'auront suivi le châtement implacable. »

[95] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p995

Le père d'Ibrahim a répondu, au verset 46 Il dit : « Ô Ibrahim, aurais-tu du dédain pour mes divinités ? Si tu ne cesses pas, certes je te lapiderai, éloigne-toi de moi pour bien longtemps. » Dans le tafsir d'Al Jalalayn volume 2 page 35 on lit : on a rapporté qu'Ibrahim quitta son pays et émigra au pays de Châm où il bâtit la Mosquée sacrée. Après la naissance de ses deux fils Ismaïl et Isaac, ils implorèrent Dieu: «Seigneur, sois indulgent pour moi, ma famille et tous les croyants, au jour du jugement dernier (14,41)».

A ce propos on a dit aussi, que les musulmans, au début de l'Islam, implorèrent le pardon de Dieu pour leurs familles et proches, jusqu'à la révélation de ce verset : « Suivez le bel exemple d'Ibrahim et de ses partisans lorsqu'ils dirent à leur peuple: «Nous sommes sans attache avec vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah... jusqu'à Néanmoins, Ibrahim concéda à son père: «J'implorerai le pardon d'Allah pour toi mais sans rien te garantir de Sa part (60,4)».

Dieu a dit ailleurs en montrant qu'Ibrahim cessa plus tard toute imploration en faveur de son père : « Si Ibrahim implora le pardon d'Allah en faveur de son père, c'est qu'il le lui avait promis. Lorsqu'il se rendit compte que son père était l'ennemi d'Allah, il le désavoua. Et pourtant Ibrahim était compatissant et bon (9,114)». Enfin Ibrahim dit : « je vous abandonne ainsi que les divinités que vous adorez ». Je vais m'éloigner de vous en désavouant ce que vous adorez en dehors de Dieu. Je n'adorerai que mon Seigneur qui n'a pas d'associés, peut-être ne serais-je pas malheureux dans mes prières que j'adresserai à mon Seigneur.

## SOURATE MERIEM VERSET 87

Ils ne disposeront d'aucune intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec le Tout Miséricordieux.

On lit dans le tafsir At Tabary[96] que les fidèles qui auront craint Dieu, suivi ses Prophètes, tenu pour véridiques les messages que ces derniers ont apportés, obéi aux ordres de leur Seigneur en s'interdisant de tout ce qu'il a prohibé, ceux-là seront rassemblés auprès de leur Seigneur dans les meilleures conditions. Ils seront reçus dans les demeures de l'honneur et de la haute considération. Abdullah Ben Mass'oud, a commenté à propos de « Au jour de la résurrection, Dieu dira aux hommes : « Quiconque aura pris un engagement auprès de Moi, qu'il se lève ». On lui dit : « O Abdul Rahman, comment on doit prendre cet engagement ? »

Il répondit : « Dites : Dieu, créateur des cieux et de la terre, Toi qui connais ce qui est caché et ce qui est apparent, je m'engage auprès de Toi que, si tu me confies à moi-même, fais que toutes mes œuvres me rapprochent du bien et m'éloignent du mal. Car je n'ai confiance qu'en Ta miséricorde. Conclue avec moi une alliance, Tu T'en acquitteras envers moi au jour de la résurrection, Tu ne manques jamais à Tes promesses ». Enfin, la suite de la lecture concerne la sourate 20 qui est un résumé de l'histoire de Moïse (paix sur lui) , que l'on trouve aussi en détail dans la sourate 28 donc on en parlera à ce moment-là.

[96]Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p274

# DE LA SOURATE 21 VERSET 1 À LA SOURATE 22 VERSET 77

## SOURATE AL ANBIYA VERSET 7

Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes à qui Nous faisons des révélations. Demandez donc aux érudits du Livre, si vous ne savez pas.

On lit dans le tafsir At Tabary[97] que ceux qui ont été chargés des messages n'étaient jamais des anges mais plutôt des mortels, une réalité que Dieu montre dans d'autres versets quand Il dit : « Avant toi, nous n'avons toujours envoyé que des hommes, choisis parmi les habitants des villes (12,109) » et : « Dis : Je ne suis pas le premier Prophète (46,9) ».

Les hommes des générations passées s'exclamèrent : « Comment, un homme comme nous nous indiquerait la bonne voie ? (64,6) » Comme affirmation aussi, Dieu répond aux idolâtres : « Interrogez là-dessus les hommes d'écriture si vous ne le savez pas » Demandez donc aux juifs, aux chrétiens et aux autres qui ont reçu le Rappel, leurs Prophètes étaient-ils des anges ou des humains ? « Nous ne leur avons pas donné un corps qui puisse se passer de nourriture ». Nous n'en avons pas fait des corps qui ne mangeraient aucune nourriture, comme il est confirmé aussi dans ce verset: « Tous les Prophètes qui t'ont précédé se nourrissaient des mêmes aliments que les autres hommes et, comme eux, s'approvisionnaient sur les marchés (25,20) »

[97] Tafsir at tabary, éditions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p302



Ceci n'a, en aucun cas, diminué de leur prestige et de leur mission comme prétendaient les impies qui ajoutèrent : « Curieux Prophète que cet homme qui mange et circule sur les marchés comme un simple mortel! que n'est-il assisté d'un ange pour l'accréditer dans sa mission (25,7) ». Tous ces Prophètes n'étaient pas immortels, ils vivaient et mouraient, Dieu n'a conféré l'immortalité à nul parmi eux. Il leur envoyait les révélations par l'intermédiaire des anges pour les communiquer aux hommes et les avertir. Car Dieu a réalisé les promesses qu'il a tenues envers eux, Il a anéanti les pervers et ceux qui ont été mécréants et a sauvé les fidèles qui avaient cru. La promesse de Dieu se réalise toujours.

Puis, on découvre l'histoire du feu d'Ibrahim (paix sur lui). Ce miracle d'Ibrahim constitua un défi pour des gens idolâtres qui se prosternaient pour les idoles et les sanctifiaient. Ils voulurent brûler Ibrahim pour venger leurs divinités et mirent la vengeance en œuvre d'une façon qui glorifiait leurs idoles et faisait d'Ibrahim un exemple pour quiconque aurait dans l'idée de les humilier ou les rejeter. Ils l'emmenèrent. Puis, devant leurs divinités et sous leur protection allumèrent un feu gigantesque pour le brûler. Le fait de le brûler devant les divinités et sous leur regard visait à faire de la vengeance contre Ibrahim une vengeance terrifiante bénie par les divinités. Ils amassèrent le bois et se tinrent devant leurs divinités, la source de leur puissance et allumèrent un feu énorme. Tous les moyens sont donc réunis pour glorifier d'autres divinités que Dieu.

Puis, ils firent venir Ibrahim. Et là, on se demanderait Pourquoi Dieu les a-t-il laissé saisir Ibrahim et l'emmener au bûcher devant leurs divinités ? Il aurait été possible qu'Ibrahim disparaisse quelque part sans que personne ne puisse le trouver, ce qui aurait sauvé Ibrahim du bûcher.

Mais si cela s'était passé ainsi, ils auraient dit : « si nous l'avions attrapé, nous l'aurions brûlé ». Ainsi resteraient-ils convaincus de la puissance des fausses divinités qu'ils adoraient et ils penseraient toujours qu'elles sont capables de profiter à celui qui les adore et nuire à celui qui leur nuit, et que si Ibrahim n'avait pas réussi à s'enfuir, il aurait brûlé et leurs divinités, les idoles, l'auraient anéanti. D'où la nécessité qu'Ibrahim ne prenne pas la fuite et qu'au contraire il tombe entre leurs mains afin que le peuple tout entier témoigne de la sottise de leurs croyances et leur incapacité face à la toute-puissance de Dieu. Il aurait été possible que le feu s'éteigne d'une façon ou d'une autre, comme par exemple une pluie qui tomberait du ciel et éteindrait le feu. Mais ceci n'eut pas lieu non plus pour la même raison. En effet, si le feu s'était éteint, les mécréants auraient dit : « Nos divinités pouvaient parfaitement brûler Ibrahim mais il a plu ; s'il n'avait pas plu, nos divinités se seraient vengées en le brûlant ! » Non, Ibrahim ne fuit pas. Le feu ne s'éteignit pas. Au contraire, il s'attisa. Puis, ils y jetèrent Ibrahim .C'est alors que Dieu gela les propriétés du feu et il devint fraîcheur et sécurité pour Ibrahim ...

Donc, le miracle d'Ibrahim n'était pas d'échapper au feu. Si telle était la volonté de Dieu, Il les aurait empêchés de l'interpeller ou il aurait envoyé une pluie qui éteindrait les flammes. Mais Dieu voulut que le feu reste allumé, violent et brûlant et qu'Ibrahim soit amené au vu du public et qu'il soit jeté dans le feu. Et là, Dieu suspend les lois physiques du feu. « Nous dîmes au feu : soit fraîcheur et sécurité pour Ibrahim . »

La volonté de Dieu neutralise les propriétés du feu devant les idoles qu'Ibrahim avait fracassées, le feu était allumé, Ibrahim était dedans, et les idoles qu'ils voulaient venger restaient au vu de tous incapables de faire qu'Ibrahim soit brûlé ou qu'il soit atteint du moindre mal. Puis cette sourate nous redonne des points forts propre à certains prophètes, et aujourd'hui quand on pense à eux on les associe avec cette particularité !

Par exemple : dans le verset 74 on lit : « Et Lut ! Nous lui avons apporté la capacité de juger et le savoir, et Nous l'avons sauvé de la cité où se commettaient les vices ; ces gens étaient vraiment des gens du mal, des pervers ».

Et on associe en effet Lut (paix sur lui) avec Sodome ! Dans le verset 76 : « Et Nuh, quand auparavant il fit son appel. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, de la grande angoisse, et Nous le secourûmes contre le peuple qui traitait Nos prodiges de mensonges. Ils furent vraiment des gens du Mal. Nous les noyâmes donc tous ». Et on associe en effet Nuh (paix sur lui) avec le Déluge ! Dans le verset 80 : « À Dawud Nous lui apprîmes la fabrication des cottes de mailles afin qu'elles vous protègent contre vos violences mutuelles (la guerre). En êtes-vous donc reconnaissants ? » Et on associe en effet Dawud (paix sur lui) avec Goliath et la lutte ! Dans le verset 83 : « Et Ayoub, quand il implora son Seigneur : « Le mal m'a touché. Mais Toi, tu es le plus miséricordieux des miséricordieux ! » Et on associe en effet Ayoub (paix sur lui) avec la maladie ! Dans le verset 89 : « Et Zakariyya, quand il implora son Seigneur : « Ne me laisse pas seul, Seigneur, alors que Tu es le meilleur des héritiers. » Et on associe en effet Zakariyya (paix sur lui) avec sa forte volonté d'avoir un enfant !

SubhanAllah ! Que d'enseignements dans les histoires de nos prophètes !

### SOURATE AL ANBIYA VERSET 93

Ils divisèrent leurs décisions, entre eux, mais  
tous retourneront à Nous.

Ce verset est souvent traduit en français par : Ils se sont divisés en sectes. Mais tous, retourneront à Nous.

Mais nous voyons avec le vocabulaire que ce n'est pas tout à fait ça. Que disent les exégèses ?

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir [98] que l'expression « une seule communauté » signifie, d'après Ibn Abbas, que la religion de tous les hommes est unique, et il a cité à l'appui ce hadith dans lequel le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Nous, les Prophètes, sommes engendrés par différentes mères, mais notre religion est une (la même).

[98] volume 6 page 507

Cette religion consiste à adorer Dieu seul sans rien Lui associer, malgré le fait que plusieurs lois furent révélées pour son application, comme Dieu le montre en disant : « À chaque peuple nous avons donné une loi et une voie (5, 48) ». « Mais vous avez brisé les liens qui vous unissent » car parmi les hommes il y a ceux qui ont eu la foi et d'autres qui ont mécru.

Chacun retournera vers Dieu au jour de la résurrection pour être rétribué selon ses œuvres dans le bas monde. « Quiconque pratiquera les bonnes œuvres dans la foi » avec zèle et certitude, « ses efforts ne seront pas vains », et ne sera plus lésé car Dieu le récompensera ne serait-ce que pour le poids d'un atome de bien et les bonnes actions que les anges avaient inscrites durant toute sa vie.

## SOURATE AL HAJJ VERSET 27

« Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné

On lit dans le tafsir d'As Saadi[99] que Dieu a établi pour Ibrahim (paix sur lui) l'emplacement de la Maison et lui a autorisé à la construire. Ceci montre, d'après les exégètes qu'Ibrahim fut le premier à bâtir cette Maison qui n'existait pas avant cette époque.

Il est cité dans les deux sahihs qu'Abou Dzarr demanda à l'Envoyé de Dieu ﷺ : Ô Envoyé de Dieu, quelle est la première mosquée qui a été bâtie ? - La Maison Sacrée, répondit-il. - Et après ? - La mosquée à Jérusalem. - Et combien d'années se sont écoulées entre les deux ? - Quarante ans (Rapporté par Bukhari et Mouslim)

[99] volume 2 page 1090

Dieu a ordonné à Ibrahim d'élever ce Temple pour ceux qui accomplissent la circumambulation autour de lui, pour ceux qui s'y tiennent debout, pour ceux qui s'inclinent et se prosternent. « Ne donne aucun associé » c'est à dire élève ce Temple en Mon nom seul, et purifie-le pour ceux qui s'adonnent à Mon adoration en me vouant un culte pur « Convie les gens à venir visiter ce Temple » et appelle-les au pèlerinage à cette Maison. On a rapporté à ce propos que Ibrahim demanda : « Seigneur, comment pourrais-je convier les gens alors que ma voix ne leur parvient pas ».

Il lui répondit : « Appelle-les et c'est à nous de la leur transmettre ». « Qu'ils viennent à pied ou sur leurs montures » Ce verset a suscité l'idée chez quelques ulémas que venir en pèlerinage à pied, à celui qui pourrait le faire, vaut mieux que de venir monter ou par d'autres moyens, car le verset a cité d'abord ceux qui viennent à pied puis les autres. Ceci porta Ibn Abbas à dire : « Ce qui m'a chagriné, en vérité, c'est que je n'ai pas pu faire le pèlerinage à pied tant je l'ai souhaité ».

Nombre d'ulémas ont jugé que venir sur une monture serait une imitation du Prophète ﷺ du moment qu'il avait la force d'y venir à pied. « Qu'ils y accourent de tous les points de l'univers » ou suivant une autre traduction : « Ils viendront par des chemins encaissés et des pays lointains. » En vérité tout croyant musulman où qu'il se trouve devra venir visiter la Kaaba et faire des circumambulations autour d'elle.

## SOURATE AL HAJJ VERSET 39

Autorisation est donnée à ceux qui sont  
attaqués (de se défendre) -parce que  
vraiment ils sont lésés

« Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) parce que vraiment ils sont lésés ; et le verset suivant dit : et Allah est certes Capable de secourir ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : « Allah est notre Seigneur. »

Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant.

On lit dans Aysar At Tafsir[100] qu'Ibn Abbas a avancé que ce verset fut révélé au sujet de Muhammad ﷺ et ses compagnons quand ils sortirent de La Mecque. D'autres tels que Moujahed et Ad-Dahak le considèrent comme le premier verset révélé appelant au combat dans la voie de Dieu. D'où l'importance de connaître le contexte de révélation. Ibn Abbas a rapporté aussi que lorsque le Prophète ﷺ fut contraint à quitter La Mecque, Abou Bakr s'écria : « Ils ont expulsé leur Prophète. Nous sommes à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons. Ils seraient exterminés ».

Dieu révéla à ce moment le verset précité : « Témoignage est donné aux victimes d'une agression... » et Abou Bakr a conclu : « J'ai connu alors qu'il y aura un combat ». « Allah peut les rendre victorieux » et Il est puissant pour les secourir sans qu'il y ait un combat, mais Il voudrait que Ses serviteurs déploient leurs efforts et s'adonnent à Son adoration, comme Il a dit : « Si Allah voulait, Il sévirait lui-même contre les infidèles mais Il tient à vous éprouver les uns par les autres. Ceux qui luttent dans la voie d'Allah, Allah ne laissera pas leurs actes sans récompense (47,4)»

« Allah peut les rendre victorieux » et Il a réalisé Sa promesse. Il n'a prescrit le combat que dans le moment opportun. Car, à la Mecque, le nombre des idolâtres dépassait beaucoup celui des fidèles. Si à cette époque le combat était prescrit, il serait une charge difficile pour les musulmans à cause de leur petit nombre. A La Mecque, les idolâtres complotèrent pour tuer le Prophète ﷺ. Ayant eu vent de leur complot par révélation, il quitta La Mecque vers Médine avec ses compagnons (l'Hégire). Et une fois établis dans cette ville et devenus puissants, l'ordre du combat leur fut prescrit et le verset précité fut le premier à ce sujet. C'est important de le préciser parce qu'aujourd'hui on lit tout et n'importe quoi, (surtout n'importe quoi), sur le jihad, sur la guerre sainte, sur le fait de tuer les agresseurs. Encore une fois, quand on dit que l'islam est une religion de paix, ce n'est pas pour faire du prosélytisme basique. C'est parce que c'est vrai, et que quand dans notre Livre saint, il y a quelque chose en lien avec l'attaque ou le meurtre, il y a toujours un contexte précis, comme on le voit ici. Et cela constitue une véritable méditation !

[100] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p1183

# DE LA SOURATE 18 VERSET 1 À LA SOURATE 25 VERSET 20

La première partie de cette lecture commence par la lapidation, et le traitement des adultères. Aujourd'hui, dans notre monde, cela est forcément choquant d'imaginer une telle sentence.

Si l'adultère est, à priori puni dans notre état français, nous savons, au regard de la société (ou des sites internet vantant l'adultère, les maitresses non cachées des uns et des autres, valables pour les amants) que la fidélité dans le mariage est une valeur qui se perd.

Ici, nous sommes dans un contexte religieux, avec un couple. Si pour les musulmans, le mariage n'est pas un sacrement mais un contrat, il reste tout de même une promesse et un engagement fait devant Dieu. Cela montre donc la gravité de la trahison au sein du couple, à savoir l'adultère.

Toutefois, dans la loi islamique, c'est extrêmement codifié d'en arriver à la lapidation : il faut 4 témoins qui surprennent les personnes en plein acte de pénétration, sans drap puisqu'il faut être sûr et certain que cela s'est produit. Pour rentrer dans les détails, dans la plupart des livres de fiqh comme al Wadjiz et Fiqh As Sunna par exemple, nous lisons que si 4 témoins surprennent juste une scène où les personnes s'embrassent, ce n'est pas un cas de lapidation. Cela peut être un cas de divorce, mais pas de lapidation.

C'est important de revenir sur cela, puisque c'est très fantasmé, et surtout véhiculé dans les médias.

Si nous partons dans un cas qui se situe en dehors du mariage, (et on parle là de fornication dans le sens arabe zina - sexe hors mariage), il est exposé effectivement dans la règle juridique des coups de fouet, qui peuvent être répartis. Ce sont présentées ici, des généralités, et comme tout système de droit, il y a du cas par cas.

## SOURATE AN NOUR VERSET 12

« Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ? »

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[101] l'histoire de Aïcha, qui constitue une discipline pour les hommes qui ont répandu la calomnie entre les gens en l'attaquant par des propos méchants et calomniateurs.

Pourquoi les croyants et les croyantes, lorsqu'ils en ont entendu parler n'ont-ils pas pensé à bien, en eux-mêmes, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ».

S'ils étaient eux-mêmes le sujet de cette calomnie, ils auraient sûrement agi pour mettre fin à ce qu'on disait. Comment n'ont-ils pas trouvé cela inconvenable surtout que l'affaire concerne une mère des croyants qui devait être un exemple de chasteté et d'honnêteté pour eux !

L'événement se produisit en l'an VI de l'Hégire. Le Prophète ﷺ se prépara à aller en expédition militaire. Selon son habitude, il tira au sort l'épouse qui devait l'accompagner. Ce fut Aïcha qui fut choisie et partit avec lui, heureuse et tranquille.

[101] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p666

À son retour victorieux de cette expédition, le Prophète ﷺ retourna à Médine. À quelque distance de la ville, le convoi fit une halte et passa une partie de la nuit en ce lieu. Le lendemain, le signal du départ fut donné, sans que personne ne sache qu'Aïcha était descendue de son chameau pour aller s'acquitter de besoins naturels. La caravane arriva à Médine au lever du jour. Le chameau de Aïcha fut conduit jusqu'au seuil de la maison de cette dernière.

Ce fut à ce moment que les gens s'aperçurent avec stupéfaction que la Mère des croyants ne se trouvait pas dans son palefrenier.

Le Prophète ﷺ et ses Compagnons restèrent perplexes, inquiets et tourmentés par cette incompréhensible disparition. Certains prirent la décision de revenir sur leur chemin et suivirent l'itinéraire inverse dans l'espoir de la retrouver. Voilà qu'au loin, Aïcha apparut, montée sur le chameau d'un homme connu sous le nom de Safwan Ibn al-Mu'attal as-Salmi.

Le bruit de la mésaventure d'Aïcha se répandit dans toute la ville. Les mauvaises langues doutaient de l'honnêteté de cette dernière, et elle fut accusée d'avoir mal agi avec Safwan.

« C'est là pure infamie » et une calomnie manifeste, car ce que les gens en pensaient n'avait aucun fondement. La preuve en est qu'Aïcha était sur la monture de Safwan et tous les hommes l'avaient vue au milieu du jour. Si elle avait commis un acte pareil, elle et Safwan, auraient dû rattraper la troupe clandestinement sans être vus par les hommes. Pour affirmer cette réalité, Dieu a dit : « Que n'ont-ils appuyé sur la foi de quatre témoins ? » Comme ils étaient incapables de produire les autres témoins, ils sont donc, selon le jugement, des menteurs pervers. Aïcha a été innocentée par Allah !

Quel privilège !

Notons les « quatre témoins » mentionnés dans le tafsir qui renvoient à ce qui a été expliqué au sujet de la lapidation et du jugement de l'adultère.

## SOURATE AN NOUR VERSET 31

Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ; (...)

On lit dans Aysar At Tafsir[102] que c'est un ordre adressé aux femmes croyantes par égard pour leurs maris, les croyants, et pour les distinguer de celles qui vivaient à l'époque préislamique, les idolâtres.

La raison pour laquelle ce verset fut révélé est ce récit raconté par Mouqatel Ben Hayyan. Il a dit :

« Il nous est parvenu que Asma, la fille de Marthad, avait une boutique dans le quartier de Bani Haritha. Les femmes entraient chez elle les jambes découvertes pour montrer leurs bracelets de cheville, ainsi que les poitrines et les têtes. Elle s'écria : « Que cela est mauvais ». Dieu fit alors descendre ce verset : « Prescrits aux croyantes de tenir leurs yeux baissés... ».

A propos du sens de « ... de ne laisser paraître de leurs charmes que ce qu'elles ne peuvent dissimuler », on lit dans le tafsir que : ces charmes, selon le texte, sont les atours qui paraissent malgré le voile, tels que : les vêtements, comme a avancé Ibn Mass'oud, car la femme voulait paraître élégante en ornant les pans et les extrémités de sa robe, ce qui ne constituait aucune transgression aux enseignements ; ou son visage, ses mains et les bagues qu'elle portait, selon Ibn Abbas.

Les deux opinions se contredisent car Ibn Mass'oud a précisé : Les parures sont de deux sortes, la première est celle que seul le mari a le droit de voir comme les bagues, les bracelets et similaires, et la deuxième ce que tout autre homme en dehors du mari peut voir comme les vêtements ».

[102] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p21

D'ailleurs à propos du sens de « ... ce qu'elles ne peuvent dissimuler », on lit dans le tafsir d'Ibn Kathir qu'il s'agit des bagues et les bracelets de cheville, et ceci soutient l'opinion d'Ibn Abbas qui s'est basé sur la règle générale que la femme ne peut découvrir que son visage et ses mains.

On peut aussi se référer à ce hadith rapporté par Abou Daoud d'après Aïcha. Elle a dit : Asma la fille d'Abou Bakr entra chez le Prophète ﷺ en portant des vêtements minces et transparents. Il se détourna d'elle et lui dit : « Ô Asma, sache qu'une femme qui atteint l'âge de puberté, il ne lui convient de montrer que son visage et ses mains ».

A propos du sens « ... de couvrir leur gorge d'un voile », on lit que ce voile doit couvrir toute la poitrine pour se comporter à l'inverse des femmes à l'époque de la Jahiliyah où la femme passait et marchait devant les hommes en montrant une partie de sa poitrine, la mèche de sa chevelure et les boucles d'oreille. Dieu ordonne à la femme musulmane croyante d'être différente en couvrant tout cela ; tout comme Il l'a ordonné au Prophète ﷺ » : Ô Prophète, recommande à tes épouses, à tes filles et aux croyantes de rabattre leurs voiles sur le front. Cela permettra de les distinguer et les mettra à l'abri de démarches incorrectes (33,59)».

## SOURATE AN NOUR VERSET 35

Allah est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un (récipient de) cristal et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat ; son combustible vient d'un arbre béni : un olivier ni oriental ni occidental dont l'huile semble éclairer sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des paraboles et Allah est Omniscient.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[103] qu'en commentant ce verset, Ibn Abbas a dit : « Dieu dirige les habitants des cieux et ceux de la terre. Il dirige même les étoiles, le soleil et la lune. »

Quant à Anas, il a avancé que Dieu veut dire par là : « Ma lumière est une guidée ».

Oubay Ben Ka'b a dit : « C'est le croyant où Dieu a mis la foi et le Coran dans son cœur. Il le présente comme exemple quand Il a dit : « Allah est la lumière des cieux et de la terre ».

Il a commencé par Sa propre lumière puis celle du croyant. Ceci signifie : Elle ressemble à la lumière de quiconque a cru en Lui, il est certes le croyant dont le cœur est rempli de la foi et du Coran.

Enfin As-Souddy a dit : « C'est grâce à la lumière de Dieu que les cieux et la terre sont éclairés ». Il est cité dans un hadith que le Messager de Dieu invoquait Dieu par ces mots : « Je cherche refuge dans la lumière de Ta Face qui éclaire les ténèbres ».

Ibn Abbas rapporte : « Quand le Prophète ﷺ s'éveillait la nuit, il disait : « Dieu, à Toi les louanges. Tu es la lumière des cieux et de la terre et ce qu'ils contiennent. A Toi les louanges. Tu es le Seigneur des cieux et de la terre et ce qu'ils contiennent ».

Dans ce verset Dieu compare le cœur du croyant à une lampe faite en cristal pur et transparent, alimentée par ce qu'il a retenu du Coran comparé à une huile d'une bonne qualité et pure. Cette lampe se trouve dans un verre, et ce verre est semblable à une étoile brillante.

[103] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1135

« Allah dirige vers cette lumière qui veut » Dieu guide, vers Sa lumière, qui Il veut parmi ses créatures ; comme il est dit dans un hadith : « Dieu créa Ses créatures dans une obscurité totale puis Il diffusa sur elles de sa lumière. Celui qui en a eu une partie, fut dirigé, et celui qui n'en a rien reçu fut égaré. « Allah cite des exemples aux hommes. Il embrasse tout ». Après avoir présenté l'exemple du cœur du croyant, Dieu fait savoir aux hommes qu'il est le seul à connaître ceux qui sont aptes à être dirigés.

A cet égard Abou Sa'id Al-Khoudri rapporte que le Messager de Dieu a dit :

« Les cœurs sont au nombre de quatre : un cœur sincère où se trouve une lampe qui éclaire, un cœur dans un sac dont l'ouverture est bien fermée, un cœur renversé et un cœur blindé.

- Le premier est celui du croyant où la foi l'éclaire,
- le deuxième est celui de l'incrédule,
- le troisième celui de l'hypocrite qui a connu la vérité puis s'en est détourné,
- enfin le quatrième est le cœur où on y trouve de la foi et de l'hypocrisie. La foi est semblable à une plante arrosée toujours par une eau pure ; tandis que l'hypocrisie est semblable à un ulcère qui se nourrit de sang et de pus ».

# DE LA SOURATE 25 VERSET 21 À LA SOURATE 27 VERSET 55

La sourate 27, An Naml, révélée durant la période mecquoise, occupe la 48<sup>e</sup> place dans l'ordre chronologique des révélations, juste après sourate Ash Shu'ara ou Les Poètes. On y découvre l'histoire de Sulayman (paix sur lui) et de la reine de Saba.

Le Prophète Sulayman était le plus jeune fils du Prophète Daoud qu'il succéda au pouvoir. Allah dit : « Et Salomon hérita de David et dit : Ô hommes ! On nous a appris le langage des oiseaux ; et on nous a donné part de toutes choses. C'est là vraiment la grâce évidente. » (Sourate 27,16). Allah lui accorda le plus grand royaume jamais dirigé par un roi. Il avait le contrôle du vent et pouvait l'utiliser pour conduire son trône dans les airs. Les hommes comme les djinns lui étaient dévoués et il pouvait aussi donner des ordres aux oiseaux en parlant dans leur langue.

En raison de ces bénédictions, le royaume du Prophète Sulayman était puissant et bien des pays étaient sous son contrôle. Allah a accordé à Sulayman quatre grands miracles, grâce à son invocation - ce qui peut être traduit comme : « Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. C'est Toi le grand Dispensateur. (38,35)»



Parmi les miracles accordés au prophète Sulayman à l'exception de tous les hommes, on y trouve :

-La connaissance du langage des oiseaux. Il avait le don de comprendre le langage des oiseaux et des insectes, et entendait les petits sons qu'ils émettent. Une grande faveur de la part d'Allah.

-Les djinns et les démons travaillaient sous ses ordres, Allah dit : « Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, déviait de Notre ordre, Nous lui faisons goûter au châtimeut de la fournaise. Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins, et marmites bien ancrées. - Ô famille de David, œuvrez par gratitude, alors qu'il y a eu peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants (34,12- 13)».

- Il lui soumit les vents, Allah dit : « Nous lui assujettîmes alors le vent qui, par son ordre, soufflait modérément partout où il voulait (38,36) ». Les vents allaient et venaient selon ses ordres, ils transportaient les nuages d'un village à l'autre pour que le peuple puisse se nourrir. Pour combattre les ennemis, il ordonna une gigantesque natte de bois transportant les djinns, les humains, les oiseaux et les animaux qui combattront avec lui, et des lions, des tigres, et des aigles qui avaient pour mission l'inspection des lieux. Un événement magnifique jamais vécu dans le monde auparavant. Puis il ordonna aux vents de transporter la natte avec tout ce qu'elle contient ; Allah dit : « Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. » C'est-à-dire la distance que les gens parcourent en un mois, Sulayman la parcourrait en un temps équivalent à la période entre l'aube et le lever du soleil.

-la soumission des minerais, Allah dit : « Et pour lui Nous avons fait couler la source de cuivre. (34,12) » C'est-à-dire on lui a soumis la terre qui coule de cuivre fondu pour qu'il puisse fabriquer des armes à utiliser pour combattre les ennemis.

Si historiquement, on découvre l'histoire de Sulayman dans la Bible hébraïque, l'islam considère que Sulayman était pleinement soumis à Dieu, et de ce fait, musulman. Lorsque l'armée du Prophète Sulayman se mettait en marche, elle inspirait la terreur.

Le Coran décrit ainsi une de ces marches : « Et furent rassemblées pour Salomon, ses armées de djinns, d'hommes et d'oiseaux, et furent placées en rangs. Quand ils arrivèrent à la Vallée des Fourmis, une fourmi dit : Ô fourmis, entrez dans vos demeures, de peur que Sulayman et son armée ne vous écrasent [sous leurs pieds] sans s'en rendre compte (27,17-18) ».

Le Prophète Sulayman entendit la mise en garde du chef des fourmis et lui demanda de s'approcher. Il lui dit : « Pensais-tu qu'un Prophète d'Allah pourrait faire du mal à une de Ses créatures ? ». La fourmi répondit : « Non, rien de tel, mais je craignais que mes camarades fourmis ne sous-estiment les bontés dont Allah a fait preuve envers elles et deviennent ingrates en voyant la grandeur de votre armée. C'est pour cela que je leur ai demandé de se cacher. ». À cause d'une maladie grave, Sulayman n'arrivait même pas à bouger son corps.

Allah dit : « Et Nous avons certes éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite, il se repentit. » Cela veut dire que le corps est devenu inerte et sans mouvement, il se repentit. Il a imploré le pardon pendant longtemps et Allah l'a soulagé.

Un jour, Sulayman remarqua l'absence de la huppe. La huppe savait que les soldats devaient se rassembler le matin très tôt, elle volait à la recherche de sa nourriture, et pendant qu'elle s'apprêtait à emprunter le chemin de retour comme chaque bon soldat qui doit rejoindre les rangs de ses compagnons, et se trouvant à une certaine altitude, elle remarqua des gens se prosternant devant le soleil. Malgré la distance lointaine entre la Palestine et le Yémen, la huppe réfléchissait sur la décision à prendre. Rejoindre les rangs des soldats ou partir découvrir de près cette catastrophe.

La huppe fut de retour, mais Sulayman avait menacé de la punir sévèrement, car elle avait tardé.

Allah dit : « Puis il passa en revue les oiseaux et dit : Pourquoi ne vois-je pas la huppe ? Est-elle parmi les absents ? Je la châtierai sévèrement ! Ou je l'égorgerai ! Ou bien elle m'apportera un argument explicite. » Les autres oiseaux prévoyaient que Sulayman allait déplumer la huppe, mais cette dernière n'avait pas peur.

Allah dit : « Mais elle n'était restée (absente) que peu de temps, et dit : J'ai appris ce que tu n'as point appris ; et je te rapporte de Saba' une nouvelle sûre ».

Allah dit : « J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés. Que ne se prosternent-ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieus et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ? »

Allah dit : « Alors, Salomon dit : Nous allons voir si tu as dit la vérité ou si tu as menti. Pars avec ma lettre que voici ; puis lance-la à eux ; ensuite tiens-toi à l'écart d'eux pour voir ce que sera leur réponse. » Allah dit : « La reine dit : Ô notables ! Une noble lettre m'a été lancée. Elle vient de Salomon ; et c'est : Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en toute soumission. » Il est évident qu'elle ne veut pas la guerre et qu'elle cherche depuis le début la paix. La lettre qu'elle a reçue contient quatre paroles : Ne soyez pas hautains avec la religion et soumettez-vous à Allah.

On dit que Sulayman a été le premier à écrire l'expression 'Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux'.

Allah dit : « Elle dit : Ô notables ! Conseillez-moi sur cette affaire : je ne déciderai rien sans que vous ne soyez présents (pour me conseiller). » Il est évident que c'est une femme très intelligente, le Coran a montré que c'est une femme qui possède une intelligence et un sens de la consultation, et le respect de son peuple.

Allah dit : « Ils dirent : Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. Le commandement cependant t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner ». Allah dit : « Elle dit : En vérité, quand les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent ».

Allah dit : « J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés. Que ne se prosternent-ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ? »

Allah dit : « Alors, Salomon dit : Nous allons voir si tu as dit la vérité ou si tu as menti. Pars avec ma lettre que voici ; puis lance-la à eux ; ensuite tiens-toi à l'écart d'eux pour voir ce que sera leur réponse. » Allah dit : « La reine dit : Ô notables ! Une noble lettre m'a été lancée. Elle vient de Salomon ; et c'est : Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en toute soumission. » Il est évident qu'elle ne veut pas la guerre et qu'elle cherche depuis le début la paix. La lettre qu'elle a reçue contient quatre paroles : Ne soyez pas hautains avec la religion et soumettez-vous à Allah.

On dit que Sulayman a été le premier à écrire l'expression 'Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux'.

Allah dit : « Elle dit : Ô notables ! Conseillez-moi sur cette affaire : je ne déciderai rien sans que vous ne soyez présents (pour me conseiller). » Il est évident que c'est une femme très intelligente, le Coran a montré que c'est une femme qui possède une intelligence et un sens de la consultation, et le respect de son peuple.

Allah dit : « Ils dirent : Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. Le commandement cependant t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner ». Allah dit : « Elle dit : En vérité, quand les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent ».

En attendant, elle mit au point une stratégie pour voir s'il était vraiment un prophète ou seulement un roi qui convoitait un royaume.

Allah dit : « Moi, je vais leur envoyer un présent, puis je verrai ce que les envoyés ramèneront. Puis, lorsque (la délégation) arriva auprès de Salomon, celui-ci dit : est-ce avec des biens que vous voulez m'aider ? Alors que ce qu'Allah m'a procuré est meilleur que ce qu'il vous a procuré. Mais c'est vous plutôt qui vous réjouissez de votre cadeau. Retourne vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune résistance, et nous les en expulserons tout humiliés et méprisés ».

Elle lui envoya une délégation avec un grand cadeau, mais Sulayman dit " ce qu'Allah m'a accordé en prophétie et héritage de la science et du miracle vaut plus que vous ayez, mais c'est plutôt vous qui vous réjouissez de la vie terrestre".

Il a convoqué la délégation et lui a transmis sa réponse : l'envoi d'une grande armée.

La reine décida d'aller le rencontrer pour présenter ses excuses, mais lorsque Sulayman su qu'elle était intelligente et qu'elle venait à lui, il décida de ne pas faire sortir l'armée. En revanche, il a voulu l'impressionner par la civilisation et la technologie. Allah dit : « Il dit : Ô notables ! Qui de vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi soumis ? » dès qu'elle arrivera, elle trouvera son trône chez moi.

Allah dit : « Un djinn redoutable dit : Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place : pour cela, je suis fort et digne de confiance. » Sulayman avait l'habitude de s'entretenir avec les gens du matin jusqu'à midi pour décider et juger, alors le Djinn lui a dit : 'avant que tu aies fini ta séance de tous les jours, j'aurai déjà ramené le trône'

Mais Sulayman voulait une idée plus grande que cela.

Allah dit : « Quelqu'un qui avait une connaissance du Livre dit : Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil. Quand ensuite, Salomon a vu le trône installé auprès de lui, il dit : Cela est de la grâce de mon Seigneur, pour m'éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat. Quiconque est reconnaissant c'est dans son propre intérêt qu'il le fait, et quiconque est ingrat... alors mon Seigneur Se suffit à Lui-même et Il est Généreux » Soudain, il voit le trône installé devant lui, il en remercia Allah. Allah dit : « Et il dit (encore) : Rendez-lui son trône méconnaissable, nous verrons alors si elle sera guidée ou si elle est du nombre de ceux qui ne sont pas guidés. »

Le trône contenait des bijoux, des parures et de l'or, mais Sulayman ordonna de changer la forme de la parure, pour éprouver l'intelligence de la reine. Allah dit : « Quand elle fut venue on lui dit : Est-ce que ton trône est ainsi ? Elle dit : C'est comme s'il l'était. Le savoir nous a été donné avant elle ; et nous étions déjà soumis. » Il est évident qu'elle est très intelligente, elle n'a ni confirmé ni nié. Allah dit : « Or, ce qu'elle adorait en dehors d'Allah l'empêchait (d'être croyante) car elle faisait partie d'un peuple mécréant. »

Mais Sulayman voulu lui donner une autre chance en l'impressionnant avec une technologie plus avancée encore.

Allah dit : « On lui dit : Entre dans le palais. Puis, quand elle le vit, elle le prit pour de l'eau profonde et elle se découvrit les jambes. Alors, Sulayman lui dit : Ceci est un palais pavé de cristal ».

Elle remarqua un bâtiment magnifique : un palais construit sur la mer. Pour arriver à l'entrée, il fallait traverser l'eau qui se trouvait entre la côte et le palais. Du moins, c'est ce que la reine a cru : en réalité, la mer était couverte par une surface de verre très transparent, à tel point qu'elle a cru qu'il n'y avait rien entre la côté et le palais. Ce verre supportait le poids du bâtiment et on pouvait le traverser sans qu'il ne se casse.

Allah dit : « Elle dit : Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même : Je me soumetts avec Salomon à Allah, Seigneur de l'univers. »

Après ce long et fantastique parcours, l'heure de Sulayman arriva : telle est la volonté d'Allah dans cette vie, tous les êtres humains vont mourir.

Mais Allah a voulu que la mort de Sulayman soit une grande leçon qui dit aux gens qui pensent et croient que les djinns connaissent l'inconnu que cela est une idée fausse. Voici l'histoire :

Sulayman, quelques mois avant sa mort, avait demandé aux djinns de construire un grand monument. Les djinns ont continué à travailler devant Sulayman, qui les regardait à travers le balcon, en s'appuyant de tout son corps sur sa canne. Il les contrôlait, et dès qu'ils pensaient s'arrêter, ils le trouvaient en train de les observer.

Mais de crainte d'être emprisonnés, ils continuaient à travailler.

Un jour, pendant qu'il les observait, il mourut en gardant cette position : il n'est pas tombé par terre car il s'appuyait sur sa canne. Son délégué a su qu'il était mort, mais il a voulu que les djinns finissent ce monument. Il a laissé Suleyman comme il était et n'a informé personne, et de temps en temps, le délégué venait lui murmurer dans l'oreille pour faire croire aux djinns qu'il était encore vivant.

Ils étaient très étonnés par cette position depuis de longues semaines. Il ne mangeait, ni buvait, ni dormait.

Des semaines ont passé, et les insectes de terre ont commencé à ronger sa canne par le bas. La canne s'est usée, alors Sulayman tomba.

C'est alors que les djinns se sont aperçus qu'il était mort depuis longtemps ; Allah dit : « Puis, quand Nous décidâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que la "bête de terre", qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils avaient vraiment connaissance de l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant (de la servitude). »

# DE LA SOURATE 27 VERSET 46 À LA SOURATE 29 VERSET 45

Dans ce jour 20, l'aspect le plus important est l'histoire de Moïse/Moussa !

Il est le prophète dont la vie est la plus relatée dans le Coran.

En commençant par son enfance, le Coran fournit un compte très détaillé de sa lutte avec Pharaon, de la conduite défavorable de son peuple et de la façon dont le prophète Moussa les a invités à la voie de Dieu. La fermeté dont il a fait preuve dans l'adversité y est mentionnée comme exemplaire.

Les parents de Moussa sont tous deux issus de la tribu de Lévi.

Suite à la prédiction faite à Pharaon par les mages les plus illustres d'Égypte, Pharaon, craignant qu'il naisse effectivement parmi les fils d'Israël un enfant qui lui ravirait son trône et tout son pouvoir, avait décidé que tous les nouveau-nés israélites seraient assassinés au berceau. C'était, à ses yeux, la meilleure façon d'enrayer le mal à la racine. Après la naissance de Moussa, sa mère le cacha durant trois jours.

Alors Dieu inspira à la mère de confier l'enfant au fleuve. Elle plaça alors son fils dans une corbeille, et elle le déposa sur les rives du Nil.

Allah dit : « Nous inspirâmes à la mère de Moussa : Allaité-le : quand tu concevras pour lui des craintes, jette-le dans le fleuve, sans crainte ni chagrin, car Nous te le rendrons et le mettrons au nombre des envoyés ». Par précaution, la pauvre mère recommanda à sa fille, Myriam de le suivre de loin. Depuis la rive du fleuve, la jeune fille vit la corbeille récupérée par la fille de Pharaon. Assiya, la femme du Pharaon, supplia ce dernier de garder cet enfant et de l'élever comme son fils qu'elle avait toujours attendu. Pharaon dut donc laisser la vie sauve au bébé et accepter qu'il grandisse dans son palais.

Allah dit : « Nous t'avons favorisé une fois déjà quand Nous fîmes à ta mère certaines révélations : Jette-le dans le coffre, jette le coffre dans la mer, et que la mer le relance au rivage, et que le recueille un ennemi. Et J'émanai sur toi une force d'amour, afin que sous Mon regard tu fusses façonné (élevé). Un jour passait ta sœur, elle dit : Puis-je vous indiquer des gens qui vous le prennent en charge ? Ainsi Nous te rendîmes à ta mère pour rafraîchir ses yeux et qu'elle n'eut plus de chagrin ».

Le bébé refusait de se nourrir et bien qu'on lui ait présenté les meilleures nourrices du pays, il continuait de s'abstenir de toute nourriture. Malgré tous leurs efforts, personne n'était parvenu à satisfaire la faim du bébé. En désespoir de cause, Assiya ordonna à ses servantes de prendre l'enfant et de chercher partout dans la cité une nourrice que l'enfant accepterait enfin.

De son côté la sœur de Moussa s'était approchée du palais dans l'espoir de recueillir quelque information qu'elle pourrait rapporter chez elle pour tranquilliser sa mère.

Ce fut donc avec une grande satisfaction que les servantes sortirent en quête d'une nourrice. Alors elle se hasarda à insinuer qu'elle connaissait une nourrice qui accepterait bien de se charger de cet enfant. On amena la mère de Moussa et il lui fut demandé de devenir la nourrice du bébé contre une rétribution. Cette dernière accepta. La coutume voulait que la nourrice emmène chez elle l'enfant dont elle avait la charge et c'est ainsi que se réalisa la promesse d'Allah, comme le rapporte le Coran : « Nous le rendîmes ainsi à sa mère pour qu'elle retrouve sa joie et pour qu'elle sache que la promesse de Dieu se réalise toujours, mais la plupart des hommes ne savent point (28,13) ». L'enfant vécut donc sa première année auprès de sa véritable mère, et personne ne savait que Moussa ne se trouvait pas seulement avec sa nourrice, mais avec sa véritable mère.

Un jour, entrant dans la ville à l'improviste, Moussa trouva deux hommes qui se battaient. L'un d'eux était de son clan tandis que l'autre du clan de Pharaon. L'homme de son clan lui demanda son appui contre celui du clan adverse. Moussa lui assena un coup de poing qui tua ce dernier. Il se dit que ce qu'il venait de faire était l'œuvre du démon qui est un ennemi déclaré des hommes, s'évertuant à les égarer. Il demanda donc pardon au Seigneur qui lui pardonna.

Sur ce, Moussa demeura dans la ville, craintif et sur ses gardes jusqu'au matin. Il rencontra celui à qui il donna le dessus la veille, mais celui-ci se moqua de lui. Quand il voulut le frapper, l'homme lui dit : « Ô Moïse, veux-tu me tuer comme tu as tué une personne hier ? Tu ne veux être qu'un tyran sur terre et non un bienfaiteur ? ».

Un homme vint de l'autre bout de la ville avec empressement et dit à Moussa que les notables s'étaient réunis pour le condamner à mort, c'est pourquoi il lui conseilla de fuir.

Moussa partit vers Madian, et invoqua Dieu pour qu'il le mette sur la bonne voie. Lorsqu'il arriva au point d'eau de Madian, il y trouva une communauté de gens y puisant l'eau, tandis que derrière eux se trouvaient deux femmes qui se tenaient à l'écart. Il leur demanda quel était leur problème. Elles répondirent qu'elles ne se serviraient de l'eau que lorsque les bergers seront partis, leur père étant trop âgé pour le faire lui-même.

Il puisa l'eau pour elles, puis retourna à l'ombre demandant à Dieu sa grâce. A ce moment-là, lui vint l'une des deux femmes, marchant timidement qui lui dit que son père l'appela afin de le récompenser pour son aide.

Lorsque Moussa arriva devant le vieil homme, il lui raconta son histoire. Celui-ci lui dit de ne pas avoir peur de ce peuple criminel car maintenant il était sauvé. L'une des deux femmes dit à son père d'embaucher Moussa, considérant qu'il était une personne forte et de confiance.

Le vieil homme dit à Moussa qu'il voudrait lui faire épouser l'une de ses filles à condition qu'il travaille pour lui huit ans et qu'avec son accord, il pourrait le compléter à dix ans. Il lui précisa qu'il ne voulait pas lui imposer des choses difficiles et qu'il le trouverait parmi les bienfaisants. Ce à quoi Moussa donna son accord.

Notons que pour Mujahid, Moïse resta à Madyian dix ans comme convenu et en rajouta dix autres années supplémentaires. Après que Moussa eut accompli la période convenue, il allait rentrer en Égypte en compagnie de sa femme.

Arrivé à Tor, Allah voulut le privilégier en l'honorant par la prophétie et en lui adressant la parole.

Allah dit : « Lorsqu'il vit du feu, il dit à sa famille : Restez ici ! Je vois du feu de loin : peut-être vous en apporterai-je un tison, ou trouverai-je auprès du feu de quoi me guider. Puis, lorsqu' il y arriva, il fut interpellé : Moïse ! Je suis ton Seigneur. Enlève tes sandales : car tu es dans la vallée sacrée, Touwâ. Moi, je t'ai choisi. Écoute donc ce qui va être révélé. Certes, c'est Moi Allah : point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi. L'heure va certes arriver. Je la cache à peine, pour que chaque âme soit rétribuée selon ses efforts (20, 10-15)».

Allah lui fit voir certains miracles et lui donna l'ordre de jeter son bâton par terre, et le bâton se transforma en serpent. Allah lui ordonna encore d'introduire sa main dans la fente de son manteau et la main devint blanche. Allah lui dit ensuite de s'adresser au Pharaon muni de ces deux miracles dans l'espoir qu'il allait se souvenir ou craindre Allah.

En effet, sa tyrannie et sa corruption avaient atteint leur maximum, conformément à ces propos d'Allah : « Allez vers Pharaon : il s'est vraiment rebellé. Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou (Me) craindra-t-il ? Ils dirent : Ô notre Seigneur, nous craignons qu'il ne nous maltraite indûment, ou qu'il dépasse les limites. Il dit : Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois. Allez donc chez lui, puis, dites-lui : Nous sommes tous deux, les messagers de ton Seigneur. Envoie donc les Enfants d'Israël en notre compagnie et ne les châtie plus. Nous sommes venus à toi avec une preuve de la part de ton Seigneur. Et que la paix soit sur quiconque suit le droit chemin ! (20 : 43-47) ».

Aaron/Haroun était le frère de Moussa envoyé par Allah sur la demande de celui-ci pour renforcer Moussa dépêché auprès de Pharaon afin de l'inviter à adorer Allah : « Et par Notre miséricorde, Nous lui donnâmes Aaron son frère comme prophète. (19, 53) ». Moussa et Haroun se rendirent auprès du Pharaon et lui transmirent le message.

Ce dernier interrogea Moussa en ces termes : « Et qu'est-ce que le Seigneur de l'univers ? dit Pharaon (26,23) ». Et puis il lui demanda de fournir la preuve de la véracité de sa prophétie : « Si tu es venu avec un miracle, dit (Pharaon), apporte-le donc, si tu es du nombre des véridiques. Il jeta son bâton et voilà que c'était un serpent évident. Et il sortit sa main et voilà qu'elle était blanche (éclatante), pour ceux qui regardaient ».

Constatant ce qui venait de se passer, Pharaon et son entourage accusèrent Moussa d'avoir fait usage de la magie.

Alors ils rassemblèrent leurs magiciens et convoquèrent les gens à la journée de Décoration (une sorte de spectacle).

Les magiciens jetèrent leurs cordes et bâtons, Allah dit : « Jetez dit- il. Puis lorsqu'ils eurent jeté, ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent, et vinrent avec une puissante magie. Et Nous révélâmes à Moussa : Jette ton bâton. Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain. Ainsi ils furent battus et se trouvèrent humiliés. Et les magiciens se jetèrent prosternés. Ils dirent : Nous croyons au Seigneur de l'Univers, au Seigneur de Moussa et d'Haroun ».

Au bout du compte, Allah permit à Moussa de triompher des magiciens et ceux-ci crurent au Maître des Univers. C'est à ce moment que les nobles suggérèrent au Pharaon d'exécuter Moussa et son peuple pour les empêcher de répandre. Ils tuèrent les garçons et épargnèrent les filles.

Moussa recommanda aux fils d'Israël de rester fermes. Et puis, exaspéré, Pharaon et son peuple se mit d'accord pour décimer Moussa et son peuple. Allah dit : « Et Pharaon dit : Laissez-moi tuer Moussa. Et qu'il appelle son Seigneur ! Je crains qu'il ne change votre religion ou qu'il ne fasse apparaître la corruption sur terre ». Mais au moment où ils se concertèrent pour tuer Moussa, un homme croyant issu de la famille du Pharaon, l'a défendu en disant : « s'il est un menteur, son mensonge se retournera contre lui. En revanche, s'il dit la vérité, une partie de ses menaces se concrétisera... ».

L'homme continua d'adresser ses conseils au Pharaon et à son peuple, mais ils ne les acceptèrent pas. « Ô mon peuple, triomphant sur la terre, vous avez la royauté aujourd'hui. Mais qui nous secourra de la rigueur d'Allah si elle nous vient ? Pharaon dit : Je ne vous indique que ce que je considère bon. Je ne vous guide qu'au sentier de la droiture ».

Moussa continua d'appeler Pharaon et son peuple à sa religion à l'aide de belles paroles. Ce qui ne les rendit que plus enracinés dans leur attitude marquée par l'orgueil.

C'est alors que Moussa invoqua Allah contre eux, et ce dernier les châtia à l'aide de la disette, de la sécheresse et d'un manque de récolte, dans l'espoir de les amener à se repentir. Mais ils ne se soumirent pas. Bien au contraire, ils persistèrent dans leurs crimes et leur tyrannie.

C'est pourquoi Allah déversa sur eux toutes sortes d'épreuves dans l'espoir d'obtenir leur retour : « Et ils dirent : Quel que soit le miracle que tu nous apportes pour nous fasciner, nous ne croirons pas en toi". Et Nous avons alors envoyé sur eux l'inondation, les sauterelles, les poux ou la calandre, les grenouilles et le sang, comme signes explicites. Mais ils s'enflèrent d'orgueil et demeurèrent un peuple criminel ».

Devant l'ampleur de la tyrannie du Pharaon, Allah émit un ordre qui apporta le soulagement ; Il donna à Moussa l'ordre de faire sortir les fils d'Israël de l'Égypte secrètement. Mis au courant, Pharaon mobilisa une grande armée afin de rattraper Moussa et son peuple avant qu'ils ne regagnent la Palestine, et ils rejoignirent Moussa et son peuple sur la côte de la mer rouge au lever du soleil. Là, Allah le sauva, lui et son peuple et laissa se noyer Pharaon et ses soldats.

C'est à ce propos qu'Allah dit ceci : « Et Nous révélâmes à Moussa (ceci) : Pars de nuit avec Mes serviteurs, car vous serez poursuivis. Puis, Pharaon envoya des rassembleurs (dire) dans les villes : Ce sont, en fait, une bande peu nombreuse, mais ils nous irritent, tandis que nous sommes tous vigilants. Ainsi, Nous les fîmes donc sortir des jardins, des sources, des trésors et d'un lieu de séjour agréable. Il en fut ainsi ! Et Nous les donnâmes en héritage aux enfants d'Israël.

Au lever du soleil, ils les poursuivirent. Puis, quand les deux se virent, les compagnons de Moussa dirent : Nous allons être rejoints. Il dit : Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider. Alors Nous révélâmes à Moussa : Frappe la mer de ton bâton. Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne. Nous fîmes approcher les autres (Pharaon et son peuple).

Et Nous sauvâmes Moussa et tous ceux qui étaient avec lui ; ensuite Nous noyâmes les autres. Voilà bien là un prodige, mais la plupart d'entre eux ne croient pas. Et ton Seigneur, c'est en vérité Lui le Tout Puissant, le Très Miséricordieux (26 ,52-68)».

C'est ainsi que Pharaon et ses soldats moururent. Sachant qu'il allait se noyer, Pharaon crut (en Allah), mais il n'en tira aucun profit. Allah sauva son corps afin qu'il serve de source de méditation pour les générations postérieures.

Les partisans du Pharaon furent châtiés ici-bas par la noyade dans la mer et dans l'au-delà par un châtement très intense : « le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir.

Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtement. Et quand ils se disputeront dans le Feu, les faibles diront à ceux qui s'enflaient d'orgueil : Nous vous avons suivis : pourriez-vous nous préserver d'une partie du feu ? ».

Les fils d'Israël constatèrent les miracles de Moussa dont le dernier fut leur sauvetage et la noyade de leurs ennemis. Ces miracles étaient censés être assez forts pour extirper les racines de l'idolâtrie de leurs cœurs.

Cependant, l'idolâtrie rebondissait en leur sein d'une période à l'autre. Moussa affronta des terreurs dans le cadre de son effort pour les ramener au culte d'Allah, l'Unique.

Parmi les moments terrifiants, citons ceux-ci : Après avoir traversé la mer, les enfants d'Israël passèrent devant un peuple qui adorait des idoles et dirent à Moussa de leur faire un dieu semblable aux leurs. Le culte de ces gens les conduits à la ruine et tout ce qu'ils font est sans valeur leur répondit Moussa, les traitant d'insensés.

Allah dit : « Et Nous avons fait traverser la Mer aux Enfants d'Israël. Ils passèrent auprès d'un peuple attaché à ses idoles et dirent : Ô Moussa, désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux.

Il dit : Vous êtes certes des gens ignorants. Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. Il dit : Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures (de leur époque) ? ».

Allah avait promis à Moussa de lui révéler un livre contenant des prescriptions et des proscriptions destinées aux fils d'Israël. Après la mort du Pharaon, Moussa demanda à Dieu de lui remettre ce livre. Dieu lui donna l'ordre de jeûner quarante jours.

Ce faisant, il se fit remplacer auprès de son peuple par son frère Haroun .Et puis Allah lui révéla la Torah près du Mont Tor. Ce livre contient des sermons et traite de tout. Rentré auprès de son peuple, Moussa découvrit qu'ils adoraient un veau fabriqué à partir de bijoux par le Samaritain qui leur avait dit : « ceci est votre dieu et celui de Moussa».

Allah dit : « Puis il en a fait sortir, pour eux un veau, un corps à mugissement. Et ils ont dit : C'est votre divinité et la divinité de Moïse ; il a donc oublié ! Quoi ! Ne voyaient-ils pas qu'il (le veau) ne leur rendait aucune parole et qu'il ne possédait aucun moyen de leur nuire ou de leur faire du bien ? Certes, Haroun leur avait bien dit auparavant : Ô mon peuple, vous êtes tombés dans la tentation (à cause du veau). Or, c'est le Tout Miséricordieux qui est vraiment votre Seigneur. Suivez- moi donc et obéissez à mon commandement ».

Ceci suscita la colère de Moussa et il les blâma, leur expliqua la vérité, brûla le veau, le jeta dans la mer et infligea au Samaritain un châtement qui fit qu'il ressentait de la douleur au contact de n'importe quoi.

Les fils d'Israël regrettèrent d'avoir adoré le veau. Par la suite, Moussa choisit parmi eux soixante-dix hommes et se rendit en leur compagnie au mont Tor afin qu'ils y obéissent à Allah et expriment leur regret de ce qu'ils avaient fait.

C'est là qu'Allah a réellement adressé la parole à Moussa. Mais certains des compagnons de ce dernier ne crurent pas que c'est Allah qui lui avait parlé.

Par conséquent, ils lui désobéirent et lui dirent : montre-nous Allah ouvertement : « Et (rappelez- vous) lorsque vous dites : Ô Moussa, nous ne te croirons qu'après avoir vu Allah clairement ! Alors la foudre vous saisit tandis que vous regardiez. Puis Nous vous ressuscitâmes après votre mort afin que vous soyez reconnaissants ».

Moussa donna aux fils d'Israël l'ordre de l'accompagner en terre sainte. Ils le suivirent puis éprouvèrent de la crainte à cause des redoutables habitants de ce pays. Ce qui les conduisit à désobéir à Moussa et à se révolter contre lui : « Ils dirent : Moussa! Nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous restons là où nous sommes ».

Moussa invoqua Allah contre eux et Allah exauça sa prière et l'informa que l'accès de la Terre sainte leur était interdit et qu'ils erreraient durant quarante ans et qu'ils n'avaient à s'attrister pour leur sort : « Il dit : Seigneur ! Je n'ai de pouvoir, vraiment, que sur moi-même et sur mon frère : sépare- nous donc de ce peuple pervers ».

Il (Allah) dit : « Eh bien, ce pays leur sera interdit pendant quarante ans, durant lesquels ils erreront sur la terre. Ne te tourmente donc pas pour ce peuple pervers (5,25-26) ». Moussa endura ainsi les nombreuses griefs et plaintes formulées par les fils d'Israël. Pendant les années d'errance, Moussa, Haroun et la plupart de leurs compagnons moururent.

Au bout de l'errance, ils entrèrent en Terre sainte sous la conduite de Youchou 'Ibn Noun.

# DE LA SOURATE 29 VERSET 46 À LA SOURATE 33 VERSET 30

## SOURATE AR ROUM VERSET 2

Les Romains ont été vaincus.

Les savants ont pu déterminer avec précision la période de sa proclamation, grâce à l'événement historique qui y est mentionné au début de la sourate. En effet, les Persans ont vaincu les Byzantins en 615. Pendant cette période, les Byzantins occupaient tous les territoires avoisinant l'Arabie dont la Jordanie et la Syrie. Les musulmans avaient migré vers l'Abyssinie la même année de descente de cette sourate.

On trouve dans le tafsir d'Ibn Kathir [104] que cela fut révélé à la suite de la victoire des Perses sur les Romains au pays de Châm et les régions limitrophes de la presqu'île arabique.

Le roi romain fut contraint de se réfugier à Constantinople où il fut assiégé pendant une longue période. Puis Héraclius reprit son pays des Perses. A ce propos, Ibn Abbas a dit : « Les polythéistes voulaient que les Perses aient le pas sur les Romains car les premiers étaient des idolâtres. Les musulmans, en revanche, souhaitaient la victoire des Romains sur les Perses car ils étaient des gens du Livre ».

[104] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p542



En mentionnant les propos d'Ibn Abbas devant Abou Bakr, celui-ci les transmet à l'Envoyé de Dieu qui dit : « Or les Romains triompheront ». Abou Bakr à son tour fit connaître la réponse aux polythéistes qui lui répliquèrent : « Convenons à un terme entre nous : Si notre avis l'emporte, nous aurons telle et telle chose, et si le vôtre l'emporte, vous aurez telle et telle chose », et ils ont fixé le terme à cinq ans.

Après l'écoulement de cette date, les Romains n'ont pas porté la victoire.

#### SOURATE AR ROUM VERSET 41

La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; peut-être reviendront-ils (vers Allah).

On découvre dans Aysar at Tafsir[105] que le mal est apparu sur terre et sur mer. Celui de la terre signifie le meurtre qu'a commis le fils d'Adam Cain, et celui de la mer, il consiste à s'emparer de tous les bateaux injustement.

[105] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p219

D'autres l'ont interprété ainsi : les hommes sont privés de la récolte et des fruits en punition de leur désobéissance et leurs péchés que leurs mains ont perpétrés.

Et Abou-Al-'Ali a ajouté : Quiconque désobéit à Dieu sur terre c'est comme il a répandu la corruption, car il n'y a des récoltes que lorsque les hommes obéissent à leur Seigneur.

Ils ont cité à l'appui ce hadith dans lequel le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Appliquer une peine prescrite par les hommes est préférable à une pluie qui dure quarante jours de suite ».

Et pour expliquer cela ils ont ajouté : Une fois la peine appliquée, les hommes cessent de commettre les péchés et les crimes, et par la suite ils auront de la pluie et la terre donnera les différentes récoltes et les fruits.

Dans un hadith authentifié, il est dit : « A la fin des temps, Jésus descendra sur terre et dira : « O terre, fais sortir tes biens abondants ».

Et alors une foule des hommes mangera d'une seule grenade et se protégera sous son écorce. Les mamelles seront tellement bénies de sorte qu'une seule traite d'une chamelle -ou brebis- suffira à un peuple ».

La sourate 31 est la sourate Luqman. Son Intitulé fait référence au contenu du douzième verset « Ainsi nous avons donné à Luqman la Sagesse ». En effet, la sourate aborde le récit de Luqman, un homme sage aux nombreuses qualités morales.

Dans cette sourate, les hommes sont amenés à se rendre compte d'une part, du non-sens et de l'absurdité du polythéisme, et d'autre part, de la véracité et du bien-fondé du monothéisme. Ils sont également invités à abandonner l'imitation aveugle de leurs ancêtres, de méditer avec un esprit serein les enseignements que le Prophète Muhammad ﷺ apporte de la part du Seigneur des mondes, et d'être réceptif aux signes manifestes qu'ils trouvent dans l'univers et en eux-mêmes, témoignant de sa véridicité.

Nous avons effectivement donné à Luqmân la sagesse : « Sois reconnaissant à Allah, car quiconque est reconnaissant, n'est reconnaissant que pour soi-même ; quant à celui qui est ingrat ... En vérité, Allah se dispense de tout, et Il est digne de louange. »

Et lorsque Luqmân dit à son fils tout en l'exhortant : « Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à (Allah) est vraiment une injustice énorme. »

Nous avons commandé à l'homme (la bienfaisance envers) ses père et mère ; sa mère l'a porté (subissant pour lui) peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans.

« Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez. »

« Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement Connaisseur. Ô mon enfant accomplis la Salat, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance : car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole. Sois modeste dans ta démarche, et baisse ta voix, car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes. »

Dans cette sagesse on lit quelque chose à propos des parents qu'on retrouve aussi dans la sourate 17. On lit dans le tafsir Al Jalalayn[106] que Dieu a décrété ou ordonné ou recommandé d'être bienveillant à l'égard des père et mère, « encore plus dans leur vieil âge » ou suivant d'autre traduction : « Si l'un d'entre eux ou bien tous les deux ont atteint la vieillesse près de toi, ne leur dis pas : « Fi », c'est à dire « Garde-toi de tout écart de langage ». Car ce mot « Fi » est la parole la moins méprisée qu'on se permette de leur adresser. Ne les repousse pas en se conduisant mal envers eux en actes et paroles. « Parle-leur avec respect » en usant un langage doux et des paroles douces et polies. « Montre-toi humble et tendre envers eux » ou suivant une autre interprétation : « baisse sur eux l'aile de la tendresse » et dis : « Seigneur, reçois-les dans le sein de ta miséricorde » soit quand ils atteindront un âge avancé, soit quand ils mourront.

[106] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p557

De plusieurs hadiths relatifs à la piété filiale, dans le tafsir ont été choisis ces quelques-uns : Anas et d'autres ont rapporté : « En montant sur la chaire, le Prophète ﷺ avait dit trois fois « Amin ». On lui demanda : « Pourquoi tu as répété par trois fois le mot : Amin ? » Il répondit : « Gabriel vint me trouver et dit : « O Muhammad ! Sera humilié quiconque auprès de qui ton nom est mentionné sans prier pour toi » Alors j'ai dit : Amin. L'ange poursuivit : « Sera humilié quiconque aura accompli le jeûne du mois de Ramadan sans qu'il soit absous de ses péchés ». J'ai dit : Amin. Il me révéla enfin : « Sera humilié quiconque atteint l'un de ses parents ou tous les deux dans leur vieillesse sans qu'ils le fassent entrer au Paradis » J'ai répondu alors : Amin ».

Malek Ben Rabi'a As-Saïdi rapporte : « Etant assis chez l'Envoyé de Dieu ﷺ, un Ansarien entra et dit : « O Envoyé de Dieu ! Après la mort de mes parents devrai-je encore envers eux de la piété filiale ? » - Certes oui, lui répondit-il, tu devras quatre obligations à leur égard : Prier pour eux en leur demandant le pardon de Dieu, respecter et exécuter tout engagement qu'ils avaient pris, honorer leurs amis et maintenir le lien de parenté dont le tien n'aura existé sans eux. Voilà ce qu'il te reste à observer de la piété filiale après leur mort ». Mou'awia Ben Jahima As-Salami raconte que Jahima vint trouver le Prophète ﷺ et lui dit : « O Envoyé de Dieu ! Je viens te demander conseil car je compte prendre part aux expéditions » Il lui demanda : « Ta mère est-elle vivante ? » - Oui, répondit-il. Et le Prophète ﷺ lui ordonna : « Prends soin d'elle car le Paradis se trouve à ses pieds ».

Suleiman Ben Bouraïda a rapporté d'après son père qu'un homme faisait la circumambulation autour de la Maison portant sa mère sur ses épaules. Il demanda ensuite à l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Me suis-je acquitté de ses droits sur moi ? » Il lui répondit : « Non, même pas d'un soupir (rien qu'en t'accouchant) ».

Rapporté par Ahmed, Abou Daoud et Ibn Maja

## SOURATE AL AZHAB VERSET 28

Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[107] que Dieu ordonne à Son Prophète ﷺ de proposer à ses femmes soit la séparation à l'amiable soit de vivre avec lui une vie ascétique se privant de tout le luxe du siècle et alors elles auront une belle récompense dans la vie future.

Elles furent toutes unanimes à opter pour la deuxième proposition. Dieu alors leur rassembla les biens des deux mondes.

A cet égard, 'Aïcha rapporte : « Lorsque le Prophète reçut l'ordre d'offrir à ses épouses le choix, il vint me dire : « Je vais t'entretenir d'une affaire, mais ne te hâte pas de me répondre tant que tu n'auras pas consulté tes père et mère ». Or il savait bien que ni mon père ni ma mère ne m'ordonneraient de me séparer de lui. Je lui répondis : « A quoi bon consulter mon père et ma mère, puisque ce que je désire c'est Dieu, Son Envoyé et la vie future ? ». Puis ce fut de même avec les autres épouses.

Au sujet de « Venez, je vous paierai une indemnité et je vous répudierai dignement, en vous donnant les droits que je vous devais ». Ikrima, à ce propos, a avancé que le Prophète vivait à cette époque avec neuf femmes dont cinq étaient des Qoraichites: ('Aïcha, Hafsa, Oum Habiba, Sawda et Oum Salama) -que Dieu les agrée- et les quatre autres étaient: Safya Bent Houyay de la tribu An-Nadir (une juive d'origine) Maimouna Bent Al-Hareth de la tribu HiJal, Zainab Bent Jahch de la tribu Asad et Jouwairia Ben Al- Hareth de la tribu al-Moustaleq (une juive) - que Dieu les agrée toutes et les satisfasse.

[107] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1347

# DE LA SOURATE 33 VERSET 31 À LA SOURATE 36 VERSET 27

## SOURATE AL AZHAB VERSET 36

Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident.

On lit dans Aysar at Tafsir[108] que Ibn Abbas raconte que le Messenger de Dieu donna en mariage Zainab Bent Jahch à Zaid Ben Haritha, mais elle répugna cela, prétendant qu'elle jouissait d'une lignée meilleure que la sienne. Dieu alors fit cette révélation. (A savoir que Zainab était la fille de la tante maternelle du Prophète, et Zaid son esclave affranchi).

Quant à Abdul-Rahman Ben Aslam, il a dit que ce verset fut révélé au sujet de Oum Koulthoum la fille de 'Ouqba Ben Abi Mou'ait.

Elle était la première femme qui a fait l'hégire à Médine après le pacte de Houdaybya. Elle s'est offerte au Messenger de Dieu qui accepta sa proposition en la donnant en mariage à Zaid Ben Haritha après sa séparation de Zainab. Elle et son frère furent très irrités à cause de cette décision en disant : « Nous voulions le Messenger de Dieu, mais il nous donna en mariage à son esclave ».

[108] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p269

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[109] que Taous avait demandé Ibn Abbas au sujet de deux rak'ates qu'on prie après celles prescrites de l'Asr, il lui répondit par la négative en récitant ce verset : « Il ne convient pas aux croyants et aux croyantes. » jusqu'à la fin.

Que ce soit l'une ou l'autre raison, ce verset a une portée générale qui consiste à accepter tout choix dans une affaire pris par Dieu et son Prophète ﷺ, et nul ne doit le réfuter. Dieu a dit à cet égard : « Non, par ton Maître, ces gens-là ne pourront se dire croyants que lorsqu'ils t'auront fait juge de leurs différends et auront accepté sans ressentiment tes sentences, et s'y seront entièrement soumis (4, 65)».

Celui qui désobéit à Dieu et à Son Envoyé ﷺ s'égare totalement, et pour le mettre en garde, Dieu a dit : «Que ceux qui contreviennent à ses ordres se méfient ! Un malheur ou un châtement terrible peuvent les frapper (24, 62)».

## SOURATE AL AZHAB VERSET 56

**Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète :  
ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos  
salutations.**

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[110] qu'Abou Al-'Alyā, comme a rapporté Bukhari, a dit que la prière de Dieu pour son Prophète signifie l'éloge, et celle des anges est leur invocation en sa faveur.

Pour Ibn Abbas cette prière est leur bénédiction. La prière de Dieu est sa miséricorde, et celle des anges la demande du pardon pour lui.

Que ce soit l'un ou l'autre, Dieu fait savoir à Ses serviteurs la place qu'il réserve à Son Prophète ﷺ auprès de Lui, qui sera la plus élevée. Il fait son éloge devant les anges les plus rapprochés de Lui, et ceux-ci à leur tour prient pour lui.

[109] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p721

[110] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p279

Il ordonne également aux habitants de la terre de prier pour lui et de le saluer, afin que cela lui soit fait dans les deux mondes : céleste et terrestre.

Ibn Abbas rapporte : « Les fils d'Israël avaient demandé à Moïse - que Dieu le salue : « Ton Seigneur prie-t-Il ? ». Dieu à ce moment l'interpella : « O Moïse, ils viennent de te demander si Je prie ? réponds- leur : « Oui. Mes anges et Moi, prions pour les Prophètes et les Messagers », Dieu fit descendre sur Son Prophète : « Allah et ses anges prient pour le Prophète. O croyants, priez pour lui et louez-le ». Dieu aussi prie pour Ses serviteurs croyants, comme Il a dit : « Allah et ses anges prient pour vous (33, 43)»

Tirmidhi rapporte d'après Abdullah Ben Mass'oud, que le Messenger de Dieu ﷺ a dit: «Celui qui sera le plus rapproché de moi au jour de la résurrection est celui qui aura prié le plus pour moi».

L'imam Ahmed rapporte d'après Anas que le Messenger de Dieu ﷺ a dit: «Quiconque prie pour moi une seule fois, Dieu prie pour lui dix fois autant et lui efface dix péchés».

## SOURATE AL FATIR VERSET 12

Les deux mers ne sont pas identiques : (l'eau de) celle-ci est potable, douce et agréable à boire, et celle-là est salée, amère. Cependant de chacune vous mangez une chair fraîche, et vous extrayez un ornement que vous portez. Et tu vois le vaisseau fendre l'eau avec bruit, pour que vous cherchiez certains (des produits) de Sa grâce. Peut-être serez-vous reconnaissants !

On lit dans les tafsirs que Dieu attire les attentions sur Son omnipotence et Son pouvoir de création, et donne comme exemple les deux variétés d'eau : la première est l'eau des rivières et des sources qui est douce, potable et agréable à boire, qui circulent dans les différents pays et contrées.

Tandis que l'autre est saumâtre qu'on trouve dans les mers et les océans sur laquelle flottent les navires et les différentes embarcations. Des deux variétés, les hommes pêchent les poissons et autres fruits maritimes dont la chair est fraîche et délicate pour leur nourriture. Dieu invite également à ne surtout pas négliger les pierres précieuses qu'on exploite de ces eaux telles que le corail et les perles.

Et aujourd'hui, ce qui est vraiment intéressant, c'est que ce verset est vu comme un miracle coranique.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de donner une explication au mot « bahr » qui se trouve mentionné dans le Coran et qui désigne habituellement la mer. C'est ainsi que la mer Méditerranée, la mer Caspienne sont identifiées par le mot « bahr » suivi du nom de la mer considérée. Par extension, ce même mot sert à indiquer un océan, bien que celui-ci soit plus correctement représenté par le mot *\_mouhit*.

Les grands fleuves sont aussi désignés par le mot « bahr », accolé au nom du fleuve, à l'exemple du bahr El Nil, pour le Nil, bahr El Fourath pour l'Euphrate etc. Par référence à deux mers voisines, avec le duel arabe, c'est le terme de « bahreïn », du même nom de l'archipel de Bahreïn bordée par deux mers. Nombre de commentateurs anciens, suivis des exégètes contemporains ont vu, en effet, dans ces passages la description des eaux du Tigre et de l'Euphrate qui se jettent dans la mer.

Le Coran à deux reprises (25,53 et 55,19) , précise que « Dieu a fait confluer les deux mers ». L'infinitif est souvent traduit en français par « confluer », terme employé dans les deux versets. Mais on a d'autres explications comme celles de Masson, de Blachère, qui prêtent à ce mot la notion de « faire confluer » dans le sens de « se rencontrer, se jeter dans... »

Pour ce qui est de la barrière entre les deux mers, décrite par le mot hadjizan », l'expression « Il a dressé entre les deux mers, une barrière... », devient : « ...Il a planté un relief et séparé les eaux douces des eaux salées. »

Cette façon de voir, reflète bien l'esprit du Coran, car si les eaux douces et salées avaient toujours été séparées, il n'aurait pas été nécessaire d'ériger une barrière qui devait déjà exister. Cependant, si à l'origine, les eaux étaient confondues et qu'un mécanisme avait été mis en place pour procéder à la séparation, alors il devient logique de prévoir un obstacle pour éviter que les eaux ne se mélangent à nouveau.

Or, aux premiers temps, seul existait l'océan mondial. Ce n'est qu'après l'émergence des reliefs que ceux-ci ont commencé à recueillir et à stocker l'eau douce issue des précipitations, puisque les mers ne participent pas à cette différenciation.

Le terme « relief » est d'ailleurs presque systématiquement lié à l'eau douce, dans le Coran, par exemple : « Nous érigeâmes des montagnes élevées et vous donnâmes à boire une eau douce. » (77,27) « C'est Lui (Allah) qui a étendu la terre et y fit couler les cours d'eau. » (13,3) La chronologie de la création est donc exacte. Après la formation de la terre et la consolidation de l'écorce terrestre, l'océan mondial a vu le jour, mais les eaux douces n'ont pu être séparées des eaux salées, grâce à la circulation atmosphérique, qu'après l'émergence des reliefs. Plus tard, les réserves d'eau douce accumulées ont fini par atteindre des masses imposantes et de grandes étendues à l'apparence de véritables mers.

Comme le précise le Coran avec le verset qu'on vient de citer ! SubhanAllah !

## SOURATE YASIN VERSET 12

C'est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu'ils ont fait [pour l'au-delà] ainsi que leurs traces. Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite.

On a déjà lu çela dans la sourate 17, au verset 13 : Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé.

On lit dans Aysar at Tafsir [111] qu'après que Dieu ait mentionné la nuit et le jour comme étant deux signes, ce sont aussi des périodes où tout homme y commet ses œuvres soient-elles bonnes ou mauvaises et leur compte est attaché à son cou dont il sera responsable.

Toute bonne ou mauvaise action sera rétribuée : « Celui qui aura fait le plus petit atome de bien, le verra. Celui qui aura fait le plus petit atome de mal le verra (99, 7-8) ».

Des anges gardiens veillent sur chaque homme, de nobles anges scribes inscrivent ses œuvres jour et nuit. L'homme ne profère aucune parole ou fait une œuvre sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire. Bref toute œuvre est inscrite dans un livre et : « Au jour du jugement dernier, nous lui présenterons un livre ouvert ». Si ce livre lui est donné dans la main droite, il sera parmi les bienheureux, par contre s'il le reçoit de la main gauche, il sera parmi les damnés.

Donc ce livre est la somme des œuvres de chaque individu où il pourra lui-même lire tout ce qu'il a commis dans le bas monde : « Ce jour-là l'homme sera informé de tout ce qu'il aura fait (75, 13) ». Nul ne sera lésé ni opprimé et supportera la responsabilité. Le compte sera attaché au cou, car le cou est une partie très importante du corps humain, pour cela Dieu l'a mentionné et montré que le destin de chaque homme est attaché à son cou.

[111] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p969

Chacun est tenu de s'acquitter d'une obligation quelconque surtout les obligations envers Dieu qui sont Ses prescriptions. Si l'homme est habitué à faire des œuvres étant capable de les faire, lorsqu'il tombe malade, ces œuvres lui seraient prescrites comme s'il les avait faites.

A cet égard le Prophète ﷺ a dit : toutes les œuvres du fils d'Adam seront scellées. Quand il tombe malade, les anges s'écrient : « Seigneur, ton serviteur tel Tu l'as retenu ? » Et le Seigneur répond : « Inscrivez-les (bonnes) actions que Mon serviteur avait l'habitude de faire, et scellez-les lui jusqu'à mourir ou guérir » (Rapporté par Ahmed).

Al-Hassan Al-Basri récita ce verset : « Deux anges se tiennent à la droite et à la gauche de l'homme pour recueillir ses paroles » (50,17) et dit : « Dieu dira à l'homme au jour du jugement dernier : « O fils d'Adam ! Voilà ton livre que J'étale devant toi. Deux anges ont été chargés d'écrire toutes tes actions : Celui qui se tenait à ta droite avait inscrit les bonnes, quant à celui de la gauche il avait inscrit les mauvaises. Une fois mort, ton livre fut plié et attaché à ton cou, et le voilà, au jour de la résurrection, étalé devant toi afin que tu puisses lire toutes les actions que tu avais commises dans le bas monde » Dieu est équitable et ne lèse personne.

Al hamdulilah !

# DE LA SOURATE 36 VERSET 28 À LA SOURATE 39 VERSET 31

## SOURATE AS SAFFAT VERSETS 100-101

Seigneur, fais-moi don d'une [progéniture] d'entre les vertueux. » Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon (Isma'il (Ismaël)) longanime.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[112] que le sens de « Nous lui annonçâmes qu'il aurait un fils d'une grande douceur de caractère » signifie Ismaïl, car il était plus âgé qu'Ishaq. D'après les gens du Livre, Ismaïl est né alors qu'Ibrahim avait 86 ans, et Ishaq est né lorsqu'Ibrahim en avait 99. Dans la Torah, il est mentionné que le fils que Dieu a ordonné d'immoler est Ishaq, mais d'après les exégètes musulmans, il s'agit d'Ismaïl, parce qu'il est le père des arabes.

C'est également un point soulevé dans la Torah : dans le chapitre 21 du livre de la Genèse, Agar part avec Ismaël dans le désert, puis fait en sorte qu'il épouse une Égyptienne, ce qui lui donne effectivement une descendance géographique.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[113] que certains ulémas disent qu'il s'agissait de Isaac qui allait être sacrifié. Certains ulémas disent que c'était Ishaq. Cet avis est relaté entre autres de Ibn Mas'ûd, Qatâda, Mas'rûq, 'Ikrima, 'Atâ, Muqâtil, az-Zuhrî. D'autres ulémas disent qu'il s'agissait de Ismaïl. Cet avis est relaté notamment de Ibn Omar, Abû Hurayra, al-Hassan al-Basrî, Mujâhid, Saïd ibn ul-Mussayyib, ar-Rabî' ibn Anas, Muhammad ibn Ka'b al-Qurazî, al-Kalbî.

[112] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1438

[113] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p19

Quand on lit la Torah, on a l'histoire d'Ibrahim et de Sarah, de leur rencontre, leur émigration, et jusqu'à leur mort. Et leur histoire tourne énormément autour des difficultés de Sarah et de sa stérilité.

Elle en est très malheureuse. Cependant, elle a conscience que cette difficulté prive Ibrahim d'avoir une descendance, et lui permet d'avoir une relation avec Agar, sa servante. Ils arrivent vraiment à un âge très avancé et c'est difficile pour eux de ne pas avoir d'enfants.

Quand vient Ismaïl, c'est la consécration pour Ibrahim et cela rajoute quelque chose de savoir cela et d'avoir lu l'histoire dans la Torah, puisque on se rend vraiment compte à quel point cela a été difficile et compliqué pour ce couple de vivre dans l'attente d'avoir un enfant. On lit aussi dans la Genèse qu'Ismaïl était avec Ishaq lorsqu'ils ont enterré leur père, ce qui montre qu'il avait une importance forte pour Ibrahim.

Puis, dans la sourate 37, nous découvrons l'histoire du prophète Jonas/Yunus. Voici l'histoire détaillée dans le livre Histoires des prophètes.

Tout d'abord, on lit que 'Abd Allah Ibn Mas'ud et Ibn suis meilleur que Yûnus Ibn Mattâ. ». [114] Ibn Kathir cita ensuite plusieurs chaînes de transmission de ce hadith, dont la dernière version également rapportée par Bukhari : « et je ne dis pas que je suis meilleur que Yûnus Ibn Mattâ » (Bukhari 3414).

On découvre dans la sourate qu'Allah a chargé Yunus de les appeler à Lui, cet appel est sous-entendu, puisque quiconque a été guidé par Allah vers le droit chemin est responsable de l'appel des gens qui l'entourent.

Yunus appela les gens du village, qui refusèrent de répondre. Allah lui a alors révélé de les prévenir que Son châtement allait s'abattre sur eux dans les trois jours qui suivaient et lui a ordonné de rester avec eux. Yunus leur transmet le message mais ils s'obstinèrent dans leur refus. Alors il se mit en colère, et décida de quitter le village même si Allah ne le lui avait pas ordonné.

[114] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p359

Une brume noire s'empara du village, les gens la virent et dirent : « voilà ce que nous a promis Yunus, voilà ce qui est arrivé au peuple de Lut et de Salih. » C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ, se rappelant cet épisode à chaque fois qu'il voyait des changements de climat, disait « Ô Allah épargne-nous » et il invoquait Le Seigneur.

Puis les villageois commencèrent à se repentir et à attester qu'il n'y a de Dieu que Lui, la brume se dissipa et tout le village retrouva sa quiétude. Mais Yunus irrité, était déjà parti.

Le Prophète Yunus atteignit un rivage d'où un bateau s'apprêtait à partir, et demanda à voyager avec les autres passagers du bateau et fut accepté à bord par le capitaine. Durant la traversée, le bateau fut soudainement pris dans une violente tempête au point de chavirer. Pour que le bateau garde son équilibre, il s'est avéré urgent d'alléger le poids de l'embarcation et donc de débarquer au moins un passager dans la mer déchaînée. Il fut décidé d'organiser un tirage au sort afin de savoir qui parmi les passagers allait être jeté en mer. Et le sort indiqua le nom du Prophète Yunus. Il fut jeté par-dessus bord. Puis, Allah envoya un énorme poisson avala le Prophète Yunus, sans cependant le digérer. Allah dit: « Quand il s'enfuit vers le bateau comble, Il prit part au tirage au sort qui le désigna pour être jeté [à la mer]. Le poisson l'avala alors qu'il était blâmable » (Sourate 37:140-142).

Le Prophète demeura dans l'estomac du poisson durant des jours et des nuits tandis que le poisson continuait sa tranquille traversée. Enveloppé dans l'obscurité totale à l'intérieur de l'estomac du poisson, le Prophète Yunus implora le Pardon d'Allah.

Aussitôt après que le poisson eut atteint le rivage, il rejeta le Prophète Yunus sur le sable. Le Prophète souffrait de graves brûlures au corps dues aux sécrétions contenues dans l'estomac du poisson. Allah fit alors pousser un arbre dont les feuilles servirent de remède aux brûlures, et dont les fruits permirent au Prophète Yunus de reconstituer des forces.

Peu après, le Prophète Yunus retrouva la santé et il fut ordonné de retourner à son village où les habitants lui réservèrent un accueil chaleureux.

Dans la sourate 38, c'est l'histoire de Job/Ayoub que l'on découvre.

On trouve l'histoire du prophète résumée dans le livre d'Ibn Kathir [115].

L'avis le plus communément partagé est qu'il fait partie de la descendance d'Abraham, tel que mentionné dans le verset 84 de la sourate Al An'am « et parmi sa descendance, Dawud, Sulayman, Ayyus, Yusuf, Moussa et Haroun ».

Ayoub disposait de plusieurs faveurs: de l'argent, des terres incommensurables d'orge et de blé, des centaines d'esclaves, une belle femme pieuse, une force physique, quatorze enfants, une foi et un entourage pieux, des amis innombrables, du bétail, des chevaux et des bêtes, et ce durant cinquante années.

Allah voulut l'éprouver, Il lui ôta son argent, et ses terres devinrent improductives, ses quatorze fils et filles moururent, il perdit tous son bétail et son argent, il se mit à vendre ses esclaves pour se nourrir de leur prix, puis Allah l'éprouva par une maladie physique qui le rendit infirme, il devint incapable de bouger, ses amis crurent que sa maladie était contagieuse et le quittèrent, seuls lui restèrent fidèles sa femme et deux de ses amis.

La femme d'Ayoub commença à le nourrir et à le prendre en charge. Lorsque ses ressources s'épuisèrent, elle se mit à vendre ses services aux gens, et l'épreuve continua dix-huit ans durant.

Dix-huit ans plus tard, la femme du prophète Ayoub commença à s'épuiser, elle lui demanda : « n'es-tu pas un prophète envoyé d'Allah ? » il répondit par l'affirmative, elle lui dit : « et pourquoi donc n'invoques-tu pas Allah? », il lui dit : « combien avons-nous passé d'années à l'épreuve? », elle répondit : « dix-huit ans », il dit : « et durant combien d'années Allah nous a-t-il donné ses faveurs ? », elle répondit : « cinquante ans », il dit : « Allah nous a couvert de ses faveurs durant cinquante ans, ne devrions-nous pas patienter et endurer tout autant ? Par Allah je ne L'invoquerai qu'après que soit passé autant de temps en épreuve qu'il s'en est écoulé en bonheur ! ». Et il n'invoquait que par ces mots : « Louange à Allah ».

[115] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p335

La femme du prophète Ayoub se mit en colère et dit : « je jure que tu dois invoquer Allah, jusqu'à quand devrions-nous supporter cette épreuve », il lui répondit : « Malheur à toi, mettrais-tu en colère Allah, Puissance et Majesté à Lui ?! ».

Puis les gens se mirent à refuser d'employer sa femme de peur qu'elle ne soit contagieuse.

« Certes le prophète d'Allah Ayoub est demeuré éprouvé durant dix-huit ans, il fut repoussé de son entourage proche et moins proche, sauf deux hommes de ses frères, l'un d'eux dit un jour à l'autre : « par Allah, je vois que Ayoub a commis un péché à l'encontre d'Allah Puissance et Majesté à Lui qui ne le lui a jamais pardonné », l'autre lui dit : « pourquoi donc ? », il lui répondit : « ne vois-tu pas comme il est éprouvé, et qu'Allah ne lui a pas fait miséricorde ? », ils allèrent vers Ayoub, entrèrent chez lui et le second dit : « sais-tu ce que celui-ci a dit ? Il a dit que tu as commis un grand péché à l'encontre d'Allah, Puissance et Majesté à Lui qu'il ne t'a jamais pardonné. » Ayoub leur répondit : « je ne sais rien à propos de ce que vous dites, je sais toutefois que je passais près de deux hommes qui se querellaient et je retournais chez moi et priais Allah pour qu'ils se réconcilient et je faisais l'aumône à leur intention afin qu'Allah ne soit point désobéi sur terre », et il sombra dans la tristesse » (At Tirmidhi 2398)

Il se passa qu'une fois sa femme lui avait apporté une nourriture consistante, et il demanda : « d'où provient cette nourriture ? » mais elle garda le silence, il insista en vain, il insista encore, alors il apprit qu'elle s'était coupé les cheveux et les avait vendus pour acheter de quoi nourrir Ayoub.

Allah dit : « Frappe [la terre] de ton pied: voici une eau fraîche pour te laver et voici de quoi boire. » (Sourate 38:42). Allah fit exploser une source sous les pieds du prophète Ayoub. « Une eau fraîche » allait le purifier de toutes les maladies de l'extérieur, et « de quoi boire » allait le guérir de tous les maux de l'intérieur.

Le Prophète dit : « Lorsque Ayoub allait faire ses besoins, il avait l'habitude d'être soutenu par sa femme [...], et il se cachait pudiquement d'elle, puis elle le prenait par la main et le raccompagnait.

femme mieux que ce qu'il n'était auparavant, elle lui dit : « qu'Allah te bénisse! N'as-tu pas vu le prophète éprouvé ? Par Allah je n'ai jamais vu quelqu'un lui ressembler, avant son épreuve, plus que toi ! » Il lui dit : « Ne me reconnais-tu pas ? » Elle répondit : « Non », il lui dit : « Eh bien c'est moi, je suis Ayoub. »[116] Ayoub est ensuite redevenu encore plus riche et plus comblé de bienfaits qu'auparavant.

Néanmoins, cette histoire peut comporter une polémique :

Lorsqu'on lit « Et prend dans ta main une touffe de brindilles puis frappe avec cela. Et ne viole pas ton serment. » c'est une permission qu'Allah accorda à Son serviteur Ayoub qui prêta serment de donner à sa femme cent coups de fouet. On rapporte que ce fut pour punir sa femme d'avoir vendu ses tresses. On rapporte aussi que le diable était venu à elle sous l'aspect d'un médecin et lui avait prescrit un traitement pour son époux. Lorsqu'elle informa Ayoub de cela, il sut que c'était le diable qui s'était montré à elle, et jura de lui donner ces coups de fouet. Mais une fois guéri, afin de ne pas être injuste envers son épouse, et de ne pas trahir son serment, Allah lui dit de prendre une touffe de cent petites brindilles et de donner un seul petit coup, pour ne pas léser le serment et ne surtout pas blesser son épouse[117].

[116] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p338

[117] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p340

# DE LA SOURATE 39 VERSET 32 À LA SOURATE 41 VERSET 46

## SOURATE AZ ZUMAR VERSET 69

Et la terre resplendira de la lumière de son Seigneur :  
le Livre sera déposé et on fera venir les prophètes et  
les témoins : on décidera parmi eux en toute équité et  
ils ne seront point lésés.

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[118] que Dieu parle des affres du jour de la résurrection et ce qu'il y aura lieu comme signes et convulsions. Au deuxième soufflement de la trompette, qui est le soufflement du foudroiement, tous les êtres qui seront en vie en ce jour-là seront terrassés.

L'ange de la mort sera le dernier à mourir, et seul Dieu le vivant, celui qui subsiste par Lui-même, restera et dira par trois fois : « A qui donc la Royauté appartiendra-t-elle en ce jour ? » puis Il répondra à Lui-même : « A Dieu, l'Unique, le Dominateur Suprême ». C'est Moi qui, au début de la création, étais seul, Je domine tout et J'ai décrété l'anéantissement de tout ».

[118] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p361

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[119] que l'homme est par nature, plein de défauts à moins que Dieu l'en purifie. Il montre son comportement dans l'aisance et dans la gêne : quand Il le comble de bienfaits, de la bonne santé, de son secours et lui donne le pouvoir, obtenant ainsi tout ce qu'il désire, le voilà cet homme qui se montre ingrat en se détournant de l'adoration du Seigneur et s'éloigne de Lui.

Mais quand un malheur le touche, il est désespéré comme n'attendant à aucun bienfait à l'avenir et ne pouvant récupérer quoi que ce soit de ce qu'il aura perdu. Ces versets affirment le comportement de l'homme : « Si nous accordons à l'homme notre bénédiction et que nous la lui retirions, le voilà en proie au désespoir et au ressentiment le plus vif. Le faisons-nous bénéficiaire d'un bienfait après une période d'adversité, il dit alors : « Enfin, c'en est fini de mes malheurs ».

Car, il est inconséquent et prompt à s'enorgueillir (11, 9-10)».

[119] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p81



# DE LA SOURATE 41 VERSET 47 À LA SOURATE 45 VERSET 37

## SOURATE ACH CHOURA VERSET 20

Quiconque désire labourer [le champ] de la vie future,  
Nous augmenterons pour lui son labour. Quiconque  
désire labourer [le champ] de la présente vie, Nous lui  
en accorderons de [ses jouissances] : mais il n'aura  
pas de part dans l'au-delà.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[120] que grâce à Sa générosité, Dieu accorde Ses bienfaits à tout le monde, puisqu'il n'y a pas de bête sur terre dont la subsistance n'incombe à Dieu. Il répand Ses largesses à qui Il veut et mesure Ses dons à qui Il veut. Il est le Fort et le Tout-Puissant. « Celui qui peine en vue de la vie future », en œuvrant dans le bas monde à ces fins « nous estimerons ses efforts au-delà de leur valeur » en le soutenant, l'aidant pour y arriver, et nous lui décuplerons ses bonnes actions même à sept cents multiples et plus encore.

Il obtiendra ainsi le fruit de ses transactions dans le bas monde pour en jouir, mais dans l'au-delà, il perdra tout et n'aura aucune récompense, sinon le feu de la Géhenne, une réalité corroborée par ce verset : « Que ceux qui recherchent la vie de ce monde sachent que nous en accordons les plaisirs à qui nous voulons et dans la mesure que nous voulons. Qu'ils sachent aussi que nous leur réservons l'Enfer où ils seront précipités, couverts d'opprobre et rejetés par tous (17, 18)».

[120] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p612

On lit dans le tafsir ce hadith : « Annonce la bonne nouvelle à cette communauté qu'ils obtiendront la victoire, la suprématie et la haute considération en les établissant sur la terre. Celui qui, parmi eux, fait des œuvres pour la vie future mais veut cueillir leurs fruits dans la vie présente, dans l'au-delà, il n'en aura aucune part»[121]

On retrouve cette idée de labour dans le verset : « Vos femmes sont pour vous comme un champ de culture ou de labour; allez donc à vos champs comme vous l'entendez » (2,223).

[121] Hadith rapporté par Ahmad, par Ibn Hibbân dans son Sahîh, par Al-Hâkim et Al-Bayhaqî. Al-Hâkim affirma : son isnâd (isnâd, ou sanad, la chaîne de narrateurs d'une tradition prophétique.) est authentique.

### SOURATE AZ ZUKHROUF VERSET 31

Et ils dirent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre ce Coran sur un haut personnage de l'une des deux cités ? » (La Mecque et Taef).

Dans le tafsir d'As Saadi[122], Dieu mentionne Son ami et Prophète Abraham/Ibrahim (paix sur lui) ,le modèle des serviteurs et le père des Prophètes dont les Quraysh sont issus de sa postérité. Ibrahim réprouva l'adoration des idoles et désavoua la religion de son père et de son peuple et leur affirma qu'il ne voue un culte qu'au Seigneur qui l'a créé et l'a mis dans la voie droite. Il en fit un mot qui restera vivant dans sa descendance et qui ne cessera d'être perpétué jusqu'au jour de la résurrection. D'après le tafsir, il s'agit sans doute de l'attestation qu'il n'y a d'autres divinités que Dieu.

Dieu a comblé de ses faveurs et bienfaits les idolâtres et leurs pères comme biens éphémères pour en jouir dans le bas monde en plongeant longtemps dans leur égarement jusqu'à ce que viennent à eux la vérité et un Prophète authentique pour les avertir. Quand cette vérité leur parvint, ils dirent : « C'est là une pure magie que nous repoussons » par orgueil et obstination. Ces polythéistes objectèrent : « Que ce Coran n'a-t-il été révélé à quelque personnage important des deux villes » qui sont La Mecque et Taef selon les dires d'Ibn Abbas, Ikrima, Qatada et d'autres.

[122] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1575

Quant au « personnage important », ils désignèrent Al-Walid Ben Al-Moughira ou 'Ourwa Ben Mass'oud Al-Thaqafi, d'après l'avis d'une foule des exégètes, ou selon As-Souddy, il s'agit de 'Otba Ben Rabi'a (de La Mecque) et Ibn 'Abd Yail (de Taef) bien qu'il y ait eu aussi d'autres opinions.

Dieu leur répondit : « Prétendent-ils distribuer les grâces de ton Seigneur ? ». Ceci ne dépend plus de leur désir, mais plutôt il revient à Dieu seul qui connaît mieux qu'eux à qui Il devait faire descendre la révélation. En effet, Il l'a révélé au meilleur des hommes et le plus honoré, issu d'une souche noble et pure. Puis, Dieu a avantagé les uns et désavantagé les autres, quant aux bienfaits qu'Il a accordés, comme l'intelligence, la force et d'autres facultés : « C'est nous qui distribuons leur nourriture en ce monde... »

Cette discrimination émane d'une sagesse divine dont le but consiste à élever les uns au-dessus des autres et que les premiers réduisent les autres en servitude. Mais Dieu attire ensuite l'attention sur un fait très important en affirmant que Sa miséricorde est meilleure que ce que les hommes amassent qui n'est qu'une jouissance éphémère dans le bas monde.

Des personnes jouissent de tous ces biens dans le bas monde, mais, dans la vie future, ils n'auront aucune bonne action pour en être rétribués. Car la vie dernière, auprès du Seigneur, appartient à ceux qui Le craignent.

Une fois, Omar Ben al-Khattab vit les traces d'une natte de paille sur les flancs du Messager de Dieu qui menait une vie très austère. Il pleura et lui dit : « O Messager de Dieu ! Comment vis-tu de la sorte alors que César vit dans l'opulence, et toi tu es l'élite et le meilleur des hommes ! »

Le Prophète, qui était accoudé, s'assit et lui répondit : « O fils d'Al-Khattab ! Ne consens-tu pas d'avoir la vie future en leur laissant le bas monde ! Ceux-là ont hâté leur bien-être dans la vie d'ici-bas ».

Et dans un hadith authentique, il a dit : « Ne buvez ni ne mangez dans de vases en or ou en argent. Ils sont pour eux dans le bas monde, mais nous sont réservés pour la vie future » (Bukhari 5110 ; Muslim 2067)

## SOURATE AD DUKHAN VERSET 2-3

Par le Livre (le Coran) explicite. Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit.

Dans le tafsir d'As Saadi[123], on lit que Dieu a fait descendre le Coran dans une nuit bénie qui est la « Nuit du Décret » au mois de Ramadan, comme Il est dit dans ce verset : « Le mois du Ramadan est celui au cours duquel le Coran a été révélé...» [Coran 2, 185].

Il précise même que c'est « dans une nuit où sont prises toutes les décisions importantes » Durant la nuit du Décret, ou du Destin, les décisions sont prises de la Tablette gardée pour être transmises aux anges scribes ainsi que ce qui aura lieu toute l'année s'agit-il des termes de vie des hommes, leurs parts de ce monde etc... Ces décisions sont immuables et sagement élaborées. « Tel a été notre ordre » qui arrivera tel que Dieu l'a décidé, l'a prédestiné et l'a révélé.

[123] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, 1591

# DE LA SOURATE 46 À LA SOURATE 50

## SOURATE MUHAMMAD VERSET 4

Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi (...)

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[124] on lit que Dieu montre aux croyants la façon de se comporter vis-à-vis des ennemis en temps de guerre : A la fin de la guerre vous choisissez entre la libération de ces prisonniers par pure générosité de votre part ou entre la rançon.

Ce verset<sup>1</sup>, comme les exégètes ont avancé, fut révélé à la suite de la bataille de Badr où les fidèles ont pris un grand nombre de prisonniers et Dieu leur a reproché cela. Il a dit à Son Prophète ﷺ » : Il est indigne d'un Prophète de faire des prisonniers si ce n'est au cours d'un combat (9,5) ».

Ibn Abbas, Ad-Dahak, As- Souddy et d'autres ont dit : Celui qui est au pouvoir a le choix entre la libération du prisonnier par pure générosité et la rançon comme il a le plein droit de l'exécuter en tirant argument du comportement du Prophète ﷺ.

[124] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p88

## SOURATE MUHAMMAD VERSET 36

La vie présente n'est que jeu et amusement : alors que si vous croyez et craignez, [Allah], Il vous accordera vos récompenses et ne vous demandera pas vos biens.

On lit dans Aysar at Tafsir[125] que la vie d'ici-bas n'est qu'un jeu et un divertissement, et tout ce qu'on y fait ne rapporte rien de bien sauf ce qui est accompli pour Dieu. On lit dans le commentaire qu'Allah ne nous impose que l'aumône (légale ou bénévoles) pour nous reconforter et aider nos coreligionnaires pauvres et démunis, et qu'Il nous apportera le grand bénéfice auprès de Lui.

Qatada a dit : « Dieu connaît bien que dans l'exigence de dépenser les richesses les ressentiments seront mis au grand jour ». Et ce commentaire est très logique car malgré l'amour de l'argent on ne le dépense que pour ceux qu'on aime.

## SOURATE AL FATH VERSET 17

Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah : la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment ; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[126] on lit que Dieu s'adresse à son Prophète en ces mots :

[125] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p585

[126] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p134

« Nous t'avons envoyé comme témoin » contre les hommes « et avec la mission d'annoncer la bonne nouvelle » aux croyants « et d'avertir » les impies, afin que vous croyiez en Dieu et en Son Prophète ﷺ, pour que vous puissiez l'assister, que vous l'honoriez en lui gardant un grand respect, que vous célébriez les louanges de Dieu à l'aube et au crépuscule.

Puis, pour montrer la haute considération et l'hommage qu'il lui réserve, Il lui dit : « Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Allah » tout comme Il a dit dans un autre verset : « Celui qui obéit au Prophète obéit à Allah (4, 80)»

A propos de l'expression « la main d'Allah est posée sur la leur », elle signifie que Dieu est présent avec eux, entend leurs paroles, voit leur place, connaît leur pensée discrète et leurs actions apparentes, car c'est à Lui que les hommes prêtent, en vérité, le serment d'allégeance par l'entremise de Son Messager ﷺ.

Ceci est pareil aux dires de Dieu : Allah dispose des biens et des âmes des croyants et en compensation Il leur donne le Paradis.

Ibn Abbas rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit au sujet de la Pierre Noire : « Par Dieu, Dieu la ressuscitera au jour de la résurrection munie de deux yeux par lesquels il voit et d'une langue pour parler et témoigner en faveur de ceux qui l'auront touchée (effectivement ou par un signe de leurs mains).

Car celui qui l'aura touchée c'est comme s'il avait prêté serment de fidélité à Dieu ». Puis le Messager de Dieu ﷺ récita : « Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Allah » (Rapporté par Ibn Abi Hatem)

« Ceux qui violent leur serment, se feront tort à eux-mêmes » car par ce faire ils n'auront trahi qu'eux-mêmes et Dieu se passera d'eux. Quant à ceux qui tiennent leur engagement, Dieu leur apportera une récompense incommensurable.

Ce serment de fidélité -ou d'allégeance- appelé « Al-Radwane », eut lieu sous un arbre à Houdaybya alors que les fidèles étaient au nombre de 1400 hommes. Quant à ses causes, Muhammad Ben Ishaq raconte dans son ouvrage intitulé « La biographie du Prophète » ce qui suit :

«...Puis le Messager de Dieu ﷺ envoya Omar Ben Al-hattab à La Mecque et avertir les notables de Qurayshe au sujet de sa visite. Omar lui répondit : « O Messager de Dieu, je redoute que certains parmi les Quraysh ne me tuent, ils me gardent rancune à cause de ma rudesse contre eux. Mais je vous désigne un homme qui est plus puissant que moi et mieux protégé. Il est 'Uthman Ben 'Affan qui peut être notre ambassadeur auprès de Abou Soufiane et les grands dignitaires de Qurayshe, et il leur dira qu'il est venu vers eux en tant que visiteur de la Maison Sacrée.». »

Ainsi 'Uthman fut désigné pour partir à La Mecque. Dès son entrée - ou sur le point d'entrer dans cette ville - Abbar Ben Sa'id Ben AL-'As le rencontra, le porta dans ses bras et lui accorda sa protection.

'Uthman se dirigea aussitôt vers Abou Soufiane et les dignitaires de Qurayshe pour leur transmettre la lettre du Messager de Dieu ﷺ. A la fin ils dirent à 'Uthman : « Si tu veux faire la circumambulation autour de la Maison, fais-la ». Il leur répondit : « Jamais avant que le Messager de Dieu ne la fasse ».

Les Quraysh retinrent 'Uthman chez eux, mais la nouvelle qui parvenait aux musulmans fut sa mort. Et Ibn Ishaq a poursuivi le récit : « Abdullah Ben Abi Bakr m'a dit : « En informant le Messager de Dieu ﷺ que 'Uthman a été tué, il s'écria : « Nous ne quitterons plus cette région avant d'affronter l'ennemi ».

C'est en ce moment qu'il demanda aux gens de lui prêter un serment d'allégeance, et ce fut fait sous l'arbre. Les hommes disaient à cette époque : « Le Messager de Dieu ﷺ a accepté leur serment d'allégeance pour qu'ils meurent. ». Jaber Ben Abdullah répondait : «Jamais de ça, mais plutôt à ne plus fuir.

Nul parmi les musulmans n'a manqué à prêter ce serment sauf Al-Jad Ben Qaïs.

Plus tard on fit connaître au Messenger de Dieu ﷺ que la mort de 'Uthman n'était que rumeur. Anas Ben Malek a dit : « Lorsque le Messenger de Dieu demanda aux hommes de lui prêter le serment d'allégeance (dit Al-Radwane), 'Uthman était déjà l'émissaire du Messenger de Dieu aux habitants de La Mecque. Après que les hommes eurent prêté ce serment, le Messenger de Dieu s'écria : « Grand Dieu, 'Uthman est en mission pour Dieu et pour Son Prophète. » Puis il posa une main sur l'autre. Sa main qui remplaçait celle de 'Uthman était meilleure que toutes les autres mains ».

L'imam Ahmed rapporte d'après Jaber, que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Nul parmi ceux qui ont prêté le serment d'allégeance n'entrera à l'Enfer » (Rapporté par Bukhari et Muslim) [127].

Dieu de sa part a fait l'éloge de ces hommes-là quand Il a dit : « Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Allah. La main d'Allah est posée sur la leur ». Quant à celui qui est parjure, il est parjure à son propre détriment. Mais ceux qui tiennent et respectent leur engagement, obtiendront une récompense sans limites.

[127] Les dix compagnons promis du Paradis, Fawzi Ali Muhammad, éditions Dar al Kotob al Ilmiya, 2012, p6

## SOURATE AL FATH VERSET 29

Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermi, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. (Allah) par eux (les croyants) remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense.

On lit dans le tafsir d'At Tabary[128] que Muhammad ﷺ est certes le Messager de Dieu sans aucun doute. Puis Dieu montre les qualités de ses compagnons et fait leur éloge. Ils observent les prières qui sont les meilleures des œuvres. Ils sont sincères envers Dieu en Lui vouant un culte car ils ne recherchent que Sa satisfaction et la belle récompense auprès de Lui qui n'est autre que le Paradis où ils trouveront ce qu'il leur a promis comme félicité et un bien-être. La satisfaction de Dieu est préférable et elle est le bonheur sans limites.

[128] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p270

## SOURATE AL HUJURAT VERSET 12

Ô vous qui avez cru ! Evitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non ! ) vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[129] et dans le tafsir d'Ibn Kathir[130] que Dieu interdit à Ses serviteurs croyants de conjecturer sur autrui en l'accusant d'une chose du moment qu'il en est innocent, car une telle conjecture est un péché.

Abou Hourayra rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Méfiez-vous du soupçon car le soupçon est plus mensonger que ce qui est vrai. Ne soyez pas indiscrets, n'espionnez pas, ne vous envie pas les uns les autres, ne nourrissez pas la haine entre vous et ne vous détournes pas les uns des autres et soyez des serviteurs de Dieu frères » (Bukhari 6064 ; Muslim 2563)

Dans une version rapportée par Anas, on trouve cet ajout : « Il n'est plus permis à un musulman de fuir son frère (coreligionnaire) au-delà de trois jours »[131].

Haritha Ben An-Nou'man rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Ma communauté s'attache à trois choses : le mauvais augure, la jalousie et le soupçon ». Un homme lui demanda : « Comment peut-on s'en débarrasser ô Envoyé de Dieu ? » Il lui répondit : « Lorsque tu jalouses quelqu'un, implore le pardon de Dieu ; en cas du soupçon ne cherche pas à t'en assurer ; et lorsque tu tires mauvais augure d'une chose, pars ».

[129] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1657

[130] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p212

[131] Riyad as-salihin n°1592

Ce n'est pas précisé dans le tafsir mais le mauvais augure c'est tout ce qui est désagréable, inquiétant, nuisible.

Le Prophète ﷺ a dit également : « Les œuvres [des gens] sont présentées [à Allah] tous les lundis et tous les jeudis. Allah pardonne alors à tout homme qui ne Lui donne aucun associé, à l'exception de ceux qui ont une rancœur vis-à-vis de l'un et l'autre. Allah dit alors : « Laissez ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient. »[132]

A propos du sens de « Ne médisez pas les uns des autres », il est mentionné dans le tafsir ce hadith rapporté par Abou Daoud d'après Abou Hourayra qui a dit : « On demanda : « O Messager de Dieu, qu'est-ce que la médisance ? » Il répondit : « Elle consiste à raconter les défauts de ton coreligionnaire qu'il répugne » - Et si mon frère, reprit-on, possède ces défauts ? » Et le Prophète a répliqué : « Dans ce cas tu auras médité de lui, et s'il ne les possède pas tu l'auras diffamé ».

D'après Al Moutalib Ibn 'Abdillah, le Prophète ﷺ a dit: « La médisance est que tu mentionnes ce qu'il y a chez un homme alors qu'il n'est pas présent »[133].

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a aucune divergence sur le fait que la médisance fait partie des grands péchés et sur le fait que celui qui a médité doit se repentir »[134].

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Sache que de la même manière que la médisance est interdite à celui qui médite, il est également interdit à celui qui l'entend de l'entendre et de l'accepter.

Il est obligatoire à celui qui entend quelqu'un faire une médisance interdite de la lui interdire s'il n'a pas peur d'un mal apparent.

[132] Riyad as-salihin 1593

[133] Rapporté par Al Khara'iti et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°4186

[134] Al Jami' Li Ahkam Al Quran vol 19 p 405

S'il a peur d'un mal apparent alors il lui est obligatoire de réprover avec son coeur et de quitter cette assise s'il le peut.

S'il peut réprover cette médisance avec sa langue ou couper la médisance avec une autre parole alors il lui incombe de faire cela. S'il ne le fait pas il a commis un péché.

S'il dit avec sa langue : -Tais toi- alors qu'avec son coeur il aurait aimé que la personne continue, alors ceci est de l'hypocrisie qui ne lui permet pas d'être sauvé du péché. Il faut forcément qu'il déteste cela avec son coeur »[135].

Abou Sa'id Al-Khudri rapporte : « Nous demandâmes au Messager de Dieu de nous raconter ce qu'il a vu dans son voyage nocturne et son ascension, il répondit : «... Puis Djibril et moi partîmes pour rencontrer une foule innombrable de gens, hommes et femmes, confiés à des hommes qui les contraignaient à manger de la chair du cadavre d'un mort. En la prenant ils la trouvèrent aussi dures que les semelles en essayant de la mastiquer. On leur dit : « Mangez comme vous l'avez fait, au bas monde, en attaquant l'honneur de votre frère ». Or ces gens-là mangeaient en la répugnant tout comme ils répugnaient la mort. J'ai demandé : « O Djibril, qui sont ces gens-là ? » Il me répondit : « Ce sont les moqueurs et les médisants invétérés qui calomniaient les autres ». On dira à l'un d'eux : « L'un de vous mangerait-il la chair de son frère ? Non, cela vous répugnerait » alors qu'il sera contraint de le faire...

Nombre d'ulémas ont stipulé que le repentir consiste à ne plus revenir à la médisance avec une intention ferme.

[135] Sahih Al Adhkar Nawawiya p 355

### SOURATE AL HUJURAT VERSET 13

Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir [136] que Dieu a créé l'humanité d'une seule âme (Adam) et de lui Il tira sa compagne, puis de ce couple a créé les hommes en les constituant en peuples, tribus, fratries etc...

Donc tous les hommes ont la même origine : la boue, mais ce qui les distingue les uns des autres est la piété et la crainte révérencielle de Dieu, ainsi que Son obéissance et celle de Son Messager ﷺ.

Après Son interdiction de la médisance et le mépris, Il leur fait connaître que tous les hommes sont égaux.

Leur division en races et tribus a pour but de se connaître entre eux. Chacun d'entre eux est connu en disant de lui : un tel est le fils d'un tel de la tribu telle : « Le plus méritant aux yeux d'Allah est celui qui Le craint le plus ».

Abou Hourayra rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Dieu ne regarde ni vos figures ni vos richesses, mais Il regarde vos cœurs et vos œuvres » [137].

[136] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p218

[137] Riyad as-salihin n°7

## SOURATE QAF VERSET 21

Alors chaque âme viendra  
accompagnée d'un conducteur  
et d'un témoin.

C'est-à-dire que l'âme sera accompagnée d'un ange qui la mènera vers le lieu du rassemblement et un autre pour témoigner des œuvres de l'homme. Ceci fut l'interprétation d'un nombre des exégètes.

Quant à Ibn Abbas, il a dit : un ange guide l'âme, mais le témoin n'est que l'homme lui-même qui témoignera contre lui-même. Une opinion qui est soutenue par Al-Dahak.

On dit aussi que ce témoin est ses membres ou ses actes, selon al Baydawi[138].



[138] Le laurier de l'exégèse coranique, Mohamed Benchili, éditions Tawhid, 2021, p400

# 27 DE LA SOURATE 51 À LA SOURATE 57

## SOURATE AN NAJM VERSETS 1-10

Par l'étoile à son déclin ! 2 Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur 3 et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; 4 ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. 5 Que lui a enseigné [l'Ange Gabriel] à la force prodigieuse, 6 doué de sagacité; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique], 7 alors qu'il se trouvait à l'horizon supérieur. 8 Puis il se rapprocha et descendit encore plus bas, 9 et fut à deux portées d'arc, ou plus près encore. 10 Il révéla à Son serviteur ce qu'il révéla.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[139] que Dieu fait connaître aux hommes que c'est l'ange Djibril (paix sur lui) qui a instruit le Prophète ﷺ.

[139] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p323

Djibril (paix sur lui) « se trouvait à l'horizon supérieur » : à ce propos, Ibn Mass'oud a dit que le Messager de Dieu ﷺ n'a vu Djibril (paix sur lui) que deux fois sous sa forme normale (en tant qu'ange) : la première fois quand il lui a demandé de le voir tel quel et Djibril, sous sa forme naturelle, couvrit l'horizon, et la deuxième quand il a fait avec lui l'ascension au ciel, la nuit du voyage nocturne.

La première fois, la vue de Gabriel eut lieu avant l'ascension. Gabriel descendit du ciel, demeura suspendu et s'approcha du Prophète ﷺ. Il apparut sous sa forme normale tel qu'il fut créé possédant 600 ailes et demanda au Messager de Dieu ﷺ de lire : « Lis », et c'était au début de la révélation.



La deuxième fois, c'était lors de l'ascension au ciel à côté du jujubier qui marque la limite du ciel. Ikrima a dit : « J'ai entendu Ibn Abbas dire que Muhammad ﷺ a vu son Seigneur deux fois. Je lui dis alors : « Dieu n'a-t-il pas dit : « Il échappe à la vue des hommes et leur vue ne lui échappe pas (6, 103) » Il me répondit : « Malheur à toi ! Ceci est quand Dieu apparaît en pleine lumière qui est la sienne. Il a vu son Seigneur deux fois ».

Dans une version il est rapporté que Ka'b rencontra Ibn Abbas à Arafa. Ce dernier interrogea Ka'b sur une chose et celui-ci fit une glorification tellement haute que sa voix retentit dans les montagnes.

Ibn Abbas dit alors : « N'oublie pas que nous sommes les Bani Hachem! ». Et Ka'b a répondu : « Dieu a réparti Sa vue et Ses paroles entre Muhammad ﷺ et Moussa (paix sur lui) : Il a parlé deux fois à Moussa et Muhammad ﷺ l'a vu deux fois ».

Quant à Masrouq, il a raconté le récit suivant : « J'entrai chez Aicha et lui demandai : « Muhammad a-t-il vu son Seigneur ? » Elle me répondit en s'exclamant : « Tu as dit une chose qui me fait troubler » - Doucement, lui répliquai-je, puis je lui récitai : « A n'en pas douter, il vit l'attribut le plus convaincant de la puissance d'Allah ». Elle répondit : « A quoi cela pourrait aboutir ? Il s'agit bien de Djibril. Celui qui te raconte que Muhammad ﷺ a vu Son Seigneur, ou il a dissimulé quoi que ce soit des enseignements divins, ou bien il connaît ces cinq mystères mentionnés dans ce verset : « Allah seul connaît l'heure fatale. Il fait tomber l'eau féconde. Il sait ce que portent les flancs des mères. Aucune âme n'est sûre du lendemain, aucune âme ne connaît le lieu de son trépas (31, 34)»

Muhammad ﷺ a vu certainement Djibril deux fois : Djibril était muni de 600 ailes qui bouchaient l'horizon» (Rapporté par Tirmidhî). Muslim rapporte que Abou Dzarr avait demandé au Messenger de Dieu ﷺ s'il a vu son Seigneur ? Il lui répondit : « C'est une lumière, comment pourrai-je le voir ? ». Ibn Abi Hatem rapporte qu'Abad Ben Mansour a demandé à Ikrima si le Prophète ﷺ a vu son Seigneur ! Il lui répondit : « Certainement, il l'a vu, puis il l'a vu ». Et Abad, en posant la même question à Al-Hassan, celui-ci affirma : « Oui, il a vu Sa majesté, Sa magnificence et Son manteau ».

#### SOURATE AN NAJM VERSET 43-44

et que c'est Lui qui a fait rire et qui a fait pleurer, et que c'est Lui qui a fait mourir et qui a ramené à la vie,

On lit dans le tafsir d'As Saadi[140] que tout revient à Dieu le jour de la résurrection, qui décidera des destinées des hommes : au Paradis ou au Feu. Oubay Ben Ka'b rapporte que le Messenger de Dieu, en interprétant le verset : « Tout aboutit à ton Seigneur » a dit : « Il ne faut jamais imaginer comment Dieu est ».

[140] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1699



Et dans un hadith authentique il a dit : « Iblis vient vers l'un d'entre vous et lui dit : « Qui a créé telle et telle chose ? jusqu'à lui dire : « Qui a créé ton Seigneur ? » Lorsqu'il en arrive à cette question, que le croyant cherche refuge auprès de Dieu et cesse d'écouter davantage.

Il a également dit : « Pensez à tout ce que Dieu a créé mais ne pensez pas à la nature de Dieu. Car Dieu a créé un ange dont la distance qui sépare le lobe de son oreille de son épaule équivaut à une marche de 300 ans ».

Ainsi Il fait vivre et fait mourir, ou Il fait mourir et ramène à la vie, et Il crée les deux éléments du couple, le mâle et la femelle. « Il suscitera une deuxième création » Car, comme Il a créé pour la première fois, Il est capable de recommencer cette création, et cette deuxième création lui incombe pour le jour du Jugement.

### SOURATE AL QAMAR VERSET 17

En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?

Cela est répété tout au long de la sourate. C'est écrit dans le tafsir d'Al Tabary[141] que ce verset est une bonne nouvelle pour ceux qui craignent et un avertissement pour les fortes têtes (19, 97)»

[141] TAFSIR AT TABARY, EDITIONS DAR AL KOTOB AL ILMIYAH, 2009, P310

Ibn Abbas a dit à ce propos : « Si Dieu n'avait pas facilité la lecture et la compréhension du Coran aux hommes, nul parmi ses créatures ne saurait préférer une seule des paroles de Dieu -à lui la puissance et la gloire ».

« N'y aurait-il personne qui réfléchisse ? » et s'en souviennent, de ce Livre que Dieu a rendu facile et sa retenue et sa compréhension ?

Pour Al Qouradhi cela signifie : N'y aurait-il un homme qui s'abstienne de tous les péchés ? Mais selon Matar Al-Warraaq cela signifie : « N'y aurait-il personne qui cherche à apprendre pour qu'on lui facilite la tâche ?

### SOURATE AR RAHMAN VERSETS 7-8

Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et  
Il a établi la balance, afin que vous ne  
transgressiez pas dans la pesée:

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[1], on lit que la balance signifie la justice, « pour éviter les fraudes dans la mesure ». On peut interpréter cela de la façon suivante : Dieu créa les cieux et la terre en toute vérité et justice, afin que toute chose soit faite en vérité et justice.

C'est pourquoi Il ordonne aux gens : « Donnez juste mesure et ne faussez pas la balance » Ne causez pas de tort aux hommes dans leurs biens, plutôt observez la mesure et le poids quand vous mesurez et quand vous pesez.

On trouve dans le Coran plusieurs versets relatifs à ce commandement.

[142] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p401

## SOURATE AL WAQIA VERSET 12

alors vous serez trois catégories:

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[153] le commentaire de : « Les hommes seront répartis en trois catégories ».

C'est précisé : ils formeront trois groupes :

Ceux qui seront à la droite du Trône, qui recevront leur livre de la main droite, les élus du Paradis.

D'autres seront à la gauche du Trône, qui recevront leur livre de la main gauche, les damnés de l'Enfer.

D'autres enfin seront placés devant le Seigneur les plus rapprochés de Lui et favorisés plus que les compagnons de la droite, car il y aura les Prophètes, des serviteurs et les martyrs. Leur nombre sera le plus petit.

Cette troisième catégorie, la meilleure, de qui sera-t-elle formée ?

Les opinions sont controversées :

- « D'après Mujahed: « Ils sont les Prophètes. »
- D'après Ibn Sirine : « Ils sont les premiers musulmans qui ont fait la prière en se dirigeant d'abord vers Jérusalem, puis vers la Kaaba »
- "Uthman Ben Sawda, quant à lui, a récité ce verset et dit : « Ils sont les premiers qui arrivent à la mosquée pour faire la prière en commun »

D'après Ibn Kathir, il s'avère qu'ils sont ceux qui s'empressent de faire de bonnes actions en obtempérant aux ordres divins : « Hâtez-vous de gagner l'indulgence de votre Seigneur et le Paradis, aussi vaste que les cieux et la terre (3,133) ».

Donc quiconque devance les autres en accomplissant les œuvres pies dans le bas monde, il les devancera dans l'autre pour obtenir la haute considération du Seigneur car la récompense sera de la même nature et en fonction des œuvres.

# DE LA SOURATE 58 À LA SOURATE 66

## SOURATE AL MUJADALAH VERSET 1

Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendait votre conversation, car Allah est Audient et Clairvoyant.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[144] qu'Aïcha a dit « Béni soit celui qui entend tout. Je ne cesse d'entendre les paroles de Khawla Bent Tha'laba, bien qu'une partie m'ait échappée, qui est venue de plaindre de son mari auprès du Messager de Dieu ﷺ, en lui disant : « Il a gaspillé mon argent, réduit ma jeunesse à la vieillesse en lui donnant une nombreuse descendance. Mais une fois devenue vieille et je me suis trouvée dans la ménopause, il vient de me répudier en me disant : « Sois pour moi comme le dos de ma mère ». Dieu, je me plains de lui auprès de Toi ». Elle demeura jusqu'à ce que Jibril soit descendu en apportant ce verset : « Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari ». A savoir que son mari était Aws Ben Al-Samet ».

En voici une autre version rapportée également par Ibn Abi Hatem d'après Abou Yazid qui a raconté : « Une femme appelée Khawla Bent Tha'laba intercepta Omar alors qu'il marchait en compagnie d'autres hommes. Il s'arrêta, s'approcha d'elle, mit ses mains sur les épaules de la femme en abaissant la tête pour entendre ce qu'elle allait lui dire.

[144] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p537

Une fois la conversation achevée, elle partit. Un homme de sa compagnie le blâma en lui disant : « Tu as retenu - sur la chaussée - un des notables de Quraysh pour écouter cette vieille dame ? »

Il lui répondit : « Malheur à toi ! Connais-tu cette femme ? »

- Non, répliqua l'homme.

Et Omar a poursuivi : « C'est une femme dont Dieu a entendu la plainte du dessus de sept cieux. C'est Khawla Bent Tha'laba, par Dieu si elle m'avait retenu (pour l'écouter) jusqu'à la nuit, je ne l'aurais pas quittée avant de combler son besoin, à moins qu'une prière ne me sépare d'elle et, après l'avoir accomplie, je reviendrais vers cette femme pour lui répondre ».

## SOURATE HASHR VERSET 2

C'est Lui qui a expulsé de leurs maisons, ceux parmi les gens du Livre qui ne croyaient pas, lors du premier exode. Vous ne pensiez pas qu'ils partiraient, et ils pensaient qu'en vérité leurs forteresses les défendraient contre Allah. Mais Allah est venu à eux par où ils ne s'attendaient point, et a lancé la terreur dans leurs cœurs. Ils démolissaient leurs maisons de leurs propres mains, autant que des mains des croyants. Tirez-en une leçon, Ô vous qui êtes doués de clairvoyance.

On lit dans le tafsir d'At Tabary[145] qu'il s'agit de la tribu des Bani AnNadir, une tribu juive. En arrivant à Médine, après son émigration de La Mecque, Muhammad avait conclu avec eux un traité de non-agression en leur donnant un engagement de protection s'ils respectaient les clauses du traité

[145] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p356

Mais ils ne tardèrent pas à violer le traité et Muhammad dut, par la suite, les chasser de leurs forteresses. Une partie d'eux se dirigea dans les hauteurs du pays de Châm et une autre s'installa à Khaybar. Il ne leur permit d'emporter avec eux que ce que leurs chameaux pouvaient transporter. Devant ce fait, ils préférèrent détruire tout ce qu'ils possédaient chez eux. C'est le sens de ce verset : « ... au point qu'ils démolissaient leurs demeures en même temps que les assaillants ».



On lit que la sourate Al Mumtahana est révélée à Médine et occupe ainsi, la 91e place dans l'ordre chronologique des révélations, juste après sourate Al Ahzab (Les Coalisés).

La première partie de la sourate fut révélée suite à l'histoire de Hatib Ben Abu Balta'a.

En Effet, ce dernier, était un émigré qui avait combattu avec le Messager de Dieu ﷺ dans la bataille de Badr. Hatib avait laissé ses biens et ses enfants à la Mecque. Ayant peur pour sa famille, Ibn Abi Balta'a a envoyé un écrit aux Mecquois pour les prévenir d'une attaque imminente préparée par Le Prophète et ses compagnons. Cet acte aurait pu causer un véritable carnage lors de la conquête de la Mecque. Heureusement que Ali Ben Abu Talib, ainsi que Azzubayer et Al Muqdad avait intercepté à temps la femme qui portait le message en route vers La Mecque.

Le Messager de Dieu ﷺ, demanda à Hâtib

« O Hâtib, qu'est-ce que cela ? »,

Hatib a répondu « Ne te hâte pas contre moi. J'étais quelqu'un de simplement lié à Quraych. Je n'étais point un membre à part entière, comme les Muhâjir qui sont avec toi. Ces derniers ont, à la Mecque, des proches pouvant protéger leurs familles. Puisque je suis dénué parmi eux de ces liens parentaux, j'espérais trouver une main tendue qui puisse protéger mes proches. Mais je n'ai pas fait cela par dénégation ou apostasie ».

Alors Umar a dit « Laisse-moi frapper le cou de cet hypocrite ! », Le Prophète Muhammad ﷺ a répondu « ce qu'il vous dit est vrai, Hatib a assisté à Badr. Et puis, qu'en sais-tu ? »

Alors Allah fit descendre le verset « O croyants, ne vous alliez pas à Mes ennemis et aux vôtres...».

Dans le deuxième verset, Dieu précise à Hatib que si son message était bien arrivé aux Mecquois, les qurayshites auront pris le pouvoir et ils feront du tort aux musulmans en les persécutant et en les tuant. Ensuite, dans le troisième verset, Allah précise que ni les liens familiaux ni les liens avec vos enfants ne vous préserveront le jour du Jugement. Dieu défend d'après cette histoire, les croyants de prendre ses ennemis qui ne cessent de le renier et combattre son Messager, comme amis ou associés.

Allah défend aux croyants quels que soient les motifs de nouer des liens d'amitié avec les mécréants qui montrent ouvertement leur hostilité à notre religion. Toutefois, Allah ne nous incite à entretenir de bons rapports avec les non-croyants qui contrairement à leurs semblables, n'ont pas participé aux actes de violence et d'hostilité envers les musulmans[146].

## SOURATE AL JUMUAH VERSET 2

« C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident »

On lit dans Aysar at Tafsir[147] que si Dieu cite en particulier ces habitants cela ne veut pas dire que le message les concerne en exclusivité, mais plutôt que Muhammad ﷺ fut envoyé pour tout le monde.

On peut dire que ce verset est l'exaucement de la prière d'Ibrahim quand il invoqua Dieu pour envoyer un Prophète ﷺ aux habitants de La Mecque. Il l'envoya après une longue période à la suite des autres prophètes au moment où les hommes avaient besoin d'un tel Messager pour les purifier des fausses croyances et de l'erreur, leur enseigner les versets du Livre de Dieu - le Coran - et la sagesse. Les Arabes qui s'étaient jadis attachés au culte d'Ibrahim ne tardèrent pas à le changer pour substituer l'Unité de Dieu par le polythéisme, la certitude par le doute en inventant des choses non tolérées par Dieu.

Dieu alors envoya Muhammad ﷺ apportant aux uns et aux autres la loi idéale et parfaite où on trouve la bonne direction pour tout le monde et les enseignements dont avaient besoin les hommes pour assurer leur salut dans les deux mondes.

Dieu favorisa Son Prophète de tous les bons caractères et les meilleures qualités dont jouissaient ceux qui lui ont précédé. Il lui donna ce qu'il n'a donné à aucun d'eux et Il ne le donnera à aucun après lui.

[146] La révélation du saint Coran, Cheikh Muqbil Al Wadi'iy, dar al muslim, 2003

[147] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p751

## SOURATE AT TAGHABUN VERSETS 14-15

O vous qui avez cru, assurément, parmi vos conjoints et vos enfants est un ennemi pour vous, prenez garde à eux ! Et si vous effacez, que vous conciliez et pardonnez, alors Allah est demeure très indulgent, très miséricordieux. Assurément, vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation.

Selon Ibn Abass, quand le verset précise que les conjoints et les enfants sont ennemis, il s'agit de certains hommes de la Mecque qui s'étaient convertis à l'islam, et qui s'apprêtaient à émigrer à Médine, mais les épouses et les enfants les en empêchèrent, en disant : nous avons supporté vos conversions à l'islam, mais nous ne supporterons pas votre séparation.

Ils leur obéirent et renoncèrent à émigrer.

Ce qui vaut pour l'homme vaut également pour la femme et il se peut fort bien que l'homme et ses enfants soient aussi un ennemi pour la femme, suite au sens global de « vos conjoints, az zawj » lequel en arabe s'applique aussi bien à l'homme qu'à la femme.

Lorsqu'ils arrivèrent à Médine, ils constatèrent que les gens étaient déjà très versés dans les sciences religieuses. Ils en éprouvèrent de la rancune envers leurs épouses et leurs enfants, qui les avaient retenus si longtemps à la Mecque et ils envisagèrent de les punir. Alors Allah révéla ce verset pour les inviter à la clémence.

Les enfants sont une tentation dans le sens où ils sont une épreuve pour que se manifeste celui qui obéit à Dieu et celui qui lui désobéit. Abu Burayda rapporte que le Messager d'Allah ﷺ faisait son prêche avec ses petits-fils encore en bas âge. En effet, Al Hassan et al Hussein vinrent vêtus d'une chemise rouge en marchant sur leurs genoux. Le Messager d'Allah ﷺ descendit de la chaire, il les porta et les plaça devant lui. Il déclara alors : « Allah et son Messager ont dit vrai : assurément vos biens et vos enfants sont une tentation. Lorsque j'ai vu ces deux enfants marchant sur leurs genoux, je n'ai pas résisté, je me suis interrompu et je suis descendu pour les porter »[148].

### SOURATE AT TALAQ VERSET 1

Ô Prophète ! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d'attente prescrite ; et comptez la période ; et craignez Allah votre Seigneur.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[149] que Dieu, par égard et respect pour Son Messager ﷺ lui adresse d'abord la parole à lui, puis s'adresse ensuite à toute la communauté.

[148] Le laurier de l'exégèse coranique, Mohamed Benchili, éditions Tawhid, 2021, p531

[149] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1795

Anas rapporte que le Messager de Dieu ﷺ avait répudié sa femme Hafsa. En se rendant chez les siens, Dieu fit descendre ce verset, et on dit au Prophète ﷺ : Reprends-la car elle est une femme qui jeûne et qui passe la nuit en priant. Elle sera l'une de tes épouses au Paradis.

Bukhari (Bukhari 4908 ; Muslim 1471) rapporte qu'Abdullah Ben Omar répudia sa femme alors qu'elle était à ses menstrues. Omar fit part de cela au Messager de Dieu ﷺ qui se mit en colère et dit :

« Qu'il la reprenne et la garde jusqu'à ce qu'elle soit pure, puis jusqu'à l'arrivée de ses menstrues de nouveau, ensuite qu'elle soit pure, enfin il pourra la retenir s'il voudra ou la répudier à condition qu'il ne la touche pas. Telle est la période d'attente que Dieu a décidée pour ceux qui répudient leurs femmes ».

Ibn Abbas, en commentant le verset précité, a dit : « L'homme ne doit pas répudier sa femme quand elle est dans ses menstrues ni après avoir eu de rapports charnels avec elle quand elle est pure. Il la laisse jusqu'à ce qu'elle ait ses menstrues, se purifie, ensuite il peut la répudier ».

Par purifier, on entend avoir fait les grandes ablutions.

Méditons sur ce point : les juifs ont le divorce. Les chrétiens ont le divorce sauf les catholiques, pour qui le mariage reste éternel. Les musulmans ont aussi le divorce.

Et le divorce avec une protection pour la femme : elle ne doit pas être enceinte, car dans l'islam c'est à l'homme de subvenir aux besoins du foyer, et il ne doit pas avoir eu un rapport juste avant, pour prévenir la grossesse justement. Pour être certain, il y a une période de plusieurs cycles menstruels à laisser passer.

Là où les gens voient en l'islam une religion misogyne, méditons ici sur la Rahma d'Allah qui permet une séparation, mais qui fait en sorte qu'on puisse s'assurer qu'une femme ne sera pas utilisée (rapport sexuel et séparation le lendemain), ni laissée seule avec un enfant à gérer.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir [150] que les jurisconsultes ont déduit des règles de répudiation et l'ont divisé en 2 catégories: la répudiation conforme à la sunna, et la répudiation non conforme.

La répudiation conforme à la sunna consiste à répudier l'épouse lors d'une période de pureté en laquelle il n'y a pas eu de coït, où lorsqu'elle est manifestement enceinte.

La répudiation non conforme consiste à la répudier en période de règles, où lors d'une période de pureté en laquelle il y a eu un coït, sans qu'on sache si l'épouse est tombée enceinte ou non ?

Il y a une 3e catégorie pour laquelle il n'est rien de conforme à la sunna ou non et qui concerne la répudiation de la jeune fille, de la femme ménopausée, et celle dont le mariage n'a pas été consommé. Pendant la période de retraite, l'épouse a le droit d'exiger de son mari qu'il la loge, donc l'homme ne peut la chasser de sa maison. De même, l'épouse ne quitte le foyer que si elle a commis une turpitude avérée, ce qui englobe la fornication. Ceci englobe également le fait que l'épouse se montre obscène envers les membres de la famille de l'époux et leur cause du tort en ses paroles et ses actes.

Cette règle a été établie car il se peut que l'époux regrette de l'avoir répudiée et qu'Allah suscite en son cœur, le désir de la reprendre, ce qui sera alors plus facile.

Parmi les polémiques souvent mises en avant, on lit que la femme ne peut pas demander le divorce. Est-ce vrai ?

Si la femme n'a pas recours à la formule du "talâq", elle a cependant le recours à une des trois possibilités suivantes :

- soit elle demande à son mari de prononcer la formule de divorce et le mari le fait ;

[150] Tafsir Ibn Kathir, éditions Tawbah, 2020, p272

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir [150] que les jurisconsultes ont déduit des règles de répudiation et l'ont divisé en 2 catégories: la répudiation conforme à la sunna, et la répudiation non conforme.

La répudiation conforme à la sunna consiste à répudier l'épouse lors d'une période de pureté en laquelle il n'y a pas eu de coït, où lorsqu'elle est manifestement enceinte.

La répudiation non conforme consiste à la répudier en période de règles, où lors d'une période de pureté en laquelle il y a eu un coït, sans qu'on sache si l'épouse est tombée enceinte ou non ?

Il y a une 3e catégorie pour laquelle il n'est rien de conforme à la sunna ou non et qui concerne la répudiation de la jeune fille, de la femme ménopausée, et celle dont le mariage n'a pas été consommé. Pendant la période de retraite, l'épouse a le droit d'exiger de son mari qu'il la loge, donc l'homme ne peut la chasser de sa maison. De même, l'épouse ne quitte le foyer que si elle a commis une turpitude avérée, ce qui englobe la fornication. Ceci englobe également le fait que l'épouse se montre obscène envers les membres de la famille de l'époux et leur cause du tort en ses paroles et ses actes.

Cette règle a été établie car il se peut que l'époux regrette de l'avoir répudiée et qu'Allah suscite en son cœur, le désir de la reprendre, ce qui sera alors plus facile.

Parmi les polémiques souvent mises en avant, on lit que la femme ne peut pas demander le divorce. Est-ce vrai ?

Si la femme n'a pas recours à la formule du "talâq", elle a cependant le recours à une des trois possibilités suivantes :

- soit elle demande à son mari de prononcer la formule de divorce et le mari le fait ;

[150] Tafsir Ibn Kathir, éditions Tawbah, 2020, p272

- soit elle lui propose le khul' : elle lui rend le douaire (mahr) qu'il lui avait donné au moment du mariage (nikâh), et tous les deux mettent fin à leur état conjugal (les avis des savants sont divergents au sujet de savoir si cela constitue alors un "talâq", ou un "faskh") ;

- soit elle porte plainte auprès du qâdhî (juge en pays musulman) pour un certain nombre de griefs, et celui-ci, après examen du dossier, prononce le divorce (appelé ici "tafrîq"). Le mari ne peut pas s'y opposer ni faire appel.

Parmi ces griefs il y a : coups et blessures, abandon du foyer par le mari, refus de subvenir aux besoins financiers de l'épouse, impuissance sexuelle, présence chez le mari d'une maladie repoussante, etc. ; il y a même comme cause valable une aversion pour le mari entraînant la décision de ne plus vouloir vivre avec lui.

Il y a cependant divergences d'opinions à propos des modalités liées au divorce pour ces griefs-là !

Un hadith dit qu'une femme est venue voir le Prophète ﷺ disant qu'elle n'aimait plus son mari et qu'elle voulait se séparer d'elle moyennant la restitution du verger qu'il lui avait donné en douaire ; le Prophète dit au mari : « Accepte le verger et divorce d'elle » (Bukhari 5273)

As-San'ânî écrit en commentaire : « Le fait que le Prophète ﷺ lui ait ordonné de se séparer d'elle est un ordre de recommandation et non d'obligation ; c'est ce qui a été dit. Mais le plus probable est que l'ordre soit considéré comme signifiant son sens originel, à savoir l'obligation ; le prouve le fait que Dieu ait dit : « Soit il la garde avec bienséance, soit il se sépare d'elle avec bienfaisance » : l'une de ces deux choses est obligatoire sur le mari ; or, ici il n'est plus possible qu'il "la garde avec bienséance" puisqu'elle demande la séparation ; il ne lui reste donc plus que "se séparer d'elle avec bienfaisance" [151].

[151] Subul us-salâm, as-San'ânî, tome 3 p. 263

Les divergences sont souvent expliquées par le fait que les Ulémas craignent que le divorce devienne ensuite la première solution et les griefs ne soient que des prétextes.

En effet, une parole est attribuée au Prophète qui dit : « La chose permise la plus détestée de Dieu est le divorce » (Abou Daoud 3226).

Certains spécialistes du hadith sont d'avis que la chaîne de transmission est faible (dha'ïf). D'autres, cependant, disent que adh-Dhahabî a authentifié la chaîne d'un hadith quasi-identique rapporté par al-Hakim ; en tout état de cause, les différentes chaînes existantes pour ce hadith en font un hadith sinon authentique (sahîh), du moins bon (hassan) [152].

Le Prophète ﷺ a dit : « Iblis établit son trône sur l'eau et envoie ses légions. Le démon qui a (ensuite) le plus de proximité avec lui est celui qui a réussi le plus grand trouble (fitna). L'un de ces démons vient à lui et dit : « J'ai fait ceci et cela. » Mais il lui répond : « Tu n'as rien fait. » Puis l'un d'entre eux vient à lui et lui dit : « Je n'ai pas lâché [tel humain], jusqu'à ce que j'ai réussi à provoquer la séparation entre lui et son épouse. » Iblis rapproche de lui ce démon et lui dit : « Quel bon fils es-tu ! » (Muslim 2813)

On voit ici que le divorce pour une cause qui n'est pas sérieuse réjouit Iblîs ...

Bien sûr, il ne s'agit pas de points graves dont nous avons déjà parlé dans le guide tels que la violence et les manquements religieux (la violence en fait partie). C'est surtout une réponse sociétale à un phénomène qui s'avère être grandissant.

[152] Fatâwâ mu'âssira, tome 1 pp. 114-117

## HISTORIQUE

On lit que la sourate At Tahrim ou sourate l'Interdiction, est le nom que porte la 66e sourate du Coran. Comportant 12 versets, cette sourate fut révélée pendant la période médinoise de l'histoire prophétique. La sourate décrit un incident qui a eu lieu entre le Prophète ﷺ et ses épouses. À cause d'une manigance faite par deux de ses épouses, le Prophète s'était retrouvé dans l'obligation de faire un serment afin de satisfaire ces dernières. La sourate met en lumière la possibilité de se rétracter après avoir fait un serment, à condition que le serment soit en contradiction avec l'une des prescriptions de Dieu.

Dans ce contexte descendit le verset « Pourquoi t'interdis-tu ce que Dieu a rendu licite voulant obtenir la satisfaction de tes épouses? ».

La sourate met en garde les épouses du Prophète ﷺ contre les conséquences d'un tel acte. Au sujet de cet incident, plusieurs versions ont été rapportées dont l'histoire du miel. Selon Aïcha, le Prophète ﷺ avait l'habitude de rester longtemps chez Zaynab bint Jahch et de manger du miel. Alors Hafsa et Aïcha, les deux épouses du Prophète ﷺ s'étaient mises d'accord pour dire au Messager de Dieu ﷺ quand il rentrera chez l'une ou l'autre qu'il sentait le Maghafir (une plante mucilagineuse très malodorante), alors le Prophète ﷺ a répondu « j'ai bu du miel chez Zaynab bint Jahch et je ne le boirai plus désormais ».

# DE LA SOURATE 67 À LA SOURATE 77

## SOURATE AL MAARIJ VERSET 4

Les Anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[153] que cet espace fut le sujet de quatre interprétations :

- D'après Ibn Abbas : C'est l'espace qui sépare le Trône Sublime du fond de la septième terre. En d'autres termes, l'Ordre divin donné du Trône qui atteint le fond de la terre.
- Selon les dires de 'Ikrima : C'est la durée du bas monde depuis le jour où Dieu créa la terre jusqu'au jour de la résurrection. Et Ikrima a ajouté : Mais nul d'entre les hommes n'a connaissance de la période qui s'est écoulée et celle qui reste sinon Dieu seul.
- Mouhammed Ben Ka'b a avancé cette opinion vraiment extravagante en disant que c'est la durée qui sépare le périssement du bas monde de l'autre.

[153] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p159



- Ibn Zaïd et Ad-Dahak ont précisé que les cinquante mille ans sont la durée du jour du jugement. Ceci fut soutenu par Ibn Abbas - dans une autre version- qui a ajouté : « Dieu le fera paraître ainsi aux yeux des incrédules ».

L'imam Ahmed rapporte d'après Abou Saïd qu'on a dit au Messager de Dieu ﷺ : « Combien de temps durera ce jour ? » Il répondit : « Par celui qui détient mon âme, Dieu le fera pour le croyant plus court que le temps qu'il met à faire une prière prescrite dans le bas monde » (Rapporté par Ahmed et Ibn Jarir).

L'imam Ahmed rapporte aussi d'après Abou Hourayra que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Il n'y a pas un homme qui possède des richesses et ne s'acquitte pas les droits (la zakat) à leur sujet, sans qu'elles ne se transforment en plaques portées à incandescence qui lui seront appliquées dans le feu de la Géhenne sur le dos, les flancs et le front, jusqu'à ce que les comptes des hommes seraient réglés, en un jour dont la durée est de cinquante mille ans selon votre compte. Puis on lui montrera son sort : le Paradis ou l'Enfer ».

« Lorsque l'un d'entre vous voit celui qui a été privilégié par rapport à lui sur le plan matériel ou physique, qu'il regarde celui qui a été moins privilégié que lui-même » (Bukhari 6125 ; Muslim, 2963)

« Et sois heureux de ce que Dieu t'a accordé, tu seras le plus riche des hommes » (at-Tirmidhî, n° 2305)

## SOURATE DJINNS VERSET 1

Dis : « Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns  
prêtèrent l'oreille, puis dirent : « Nous avons  
certes entendu une Lecture (le Coran)  
merveilleuse,

Ce verset est souvent traduit en français par : Ils se sont divisés en sectes. Mais tous, retourneront à Nous.

Mais nous voyons avec le vocabulaire que ce n'est pas tout à fait ça. Que disent les exégèses ?

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir [154] que l'expression « une seule communauté » signifie, d'après Ibn Abbas, que la religion de tous les hommes est unique, et il a cité à l'appui ce hadith dans lequel le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Nous, les Prophètes, sommes engendrés par différentes mères, mais notre religion est une (la même).

On lit dans le tafsir d'At Tabary [155] que Dieu ordonne à Son Messager ﷺ de dire à son peuple que les djinns, en écoutant la récitation du Coran, y crurent et se soumirent en disant aux leurs : « Nous avons entendu une lecture surprenante : Elle met sur le bon chemin » et guide vers la voie droite : « Nous croyons en elle et nous n'associerons jamais personne à notre Maître ».

## SOURATE AL MUZAMMIL VERSET 2

Lève-toi (pour prier), toute la nuit, excepté  
une petite partie ;

[154] volume 6 page 507

[155] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p428

On lit dans le tafsir d'As Saadi[156] que Dieu ordonne à Son Prophète de se lever pour Le prier comme Il lui dit dans un autre verset : « Lis le Coran la nuit. C'est là une œuvre pie. Peut-être obtiendras-tu ainsi un rang privilégié dans la vie future (17,79)».

La façon de réciter le Coran consiste à le faire doucement, en articulant bien. Ainsi était la récitation du Prophète ﷺ, comme a rapporté Aïcha. On demanda une fois à Anas comment elle était la récitation du Messager de Dieu ﷺ il répondit : « Il allongeait certains mots tels que : Allah, le Miséricordieux etc. ». Il est dit dans un hadith : « Au jour de la résurrection on dira au récitant du Coran : « Récite et monte. Psalmodie le Coran comme tu le faisais au bas monde, car ta place sera là où tu auras achevé le dernier verset que tu retiens »[157].

## SOURATE AL MUDDATHIR VERSET 1

Ô, toi ! Le revêtu d'un manteau !

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir qu'Abu Ben Abdullah rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit: «Je fis une retraite à Hira'. La retraite terminée, et au moment où je descendais, une voix m'interpella. En regardant à droite et à gauche, je ne vis rien, puis je regardai devant moi et derrière et je ne vis rien. Alors je levai la tête et je vis quelque chose. En rentrant je dis à Khadija: «Qu'on me couvre de mon manteau et qu'on verse sur moi de l'eau froide.» «On s'exécuta. Aussitôt je reçus cette révélation: «O toi qui te prélasses sous ton manteau, lève-toi et prêche. Exalte le nom de ton Seigneur» (Bukhari 4922)

Jaber rapporte aussi qu'il a entendu le Messager de Dieu ﷺ parler de l'interruption de la révélation, et dire: «Tandis que je marchais, j'entendis une voix provenant du ciel. Je levai mon regard au ciel, je vis l'ange qui est venu me trouver dans la grotte de Hira', assis sur une chaise entre ciel et terre. Je fus effrayé et je retournai chez moi en disant: «Enveloppez-moi! Enveloppez-moi» On m'enveloppa. C'est alors que Dieu fit cette révélation: «O toi qui te prélasses sous ton manteau, lève-toi et prêche... jusqu'à Evite le mal». C'est ainsi que la révélation continua sans interruption avec ardeur».

[1] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1842

[2] Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1464 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud

# DE LA SOURATE 78 À LA SOURATE 114

## SOURATE AN NAZIAT VERSET 42

Ils t'interrogent au sujet de l'Heure : « Quand va-t-elle jeter l'ancre ? »

On lit dans le tafsir d'At Tabary[157] que nul ne n'en a science, ni Muhammad, ni aucun autre, et qu'il appartient à Dieu seul de fixer le temps de sa survenue. Telle fut la réponse du Messager de Dieu ﷺ quand Gabriel est venu lui demander à son sujet : « Celui qui est interrogé ne sait pas plus que celui qui interroge ».

Cela permet de nous faire méditer sur ceux qui passent leur temps à spéculer sur la fin du monde. Personne ne le sait, seul Allah. Nous, ce que nous savons, c'est que nous devons œuvrer, parce que quand elle arrivera, notre foi et nos œuvres compteront.

[157] Tafsir at tabary, éditions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p461

## SOURATE AL MUTAFFIFIN VERSET 8

et qui te dira ce qu'est le Sijjin

Et on lit au verset 19 et qui te dira ce qu'est 'Illyun ? et la même réponse :  
Un livre cacheté ! »

On lit dans Aysar at Tafsir[158] que le sort des coupables sera le « Sijjin »  
(traduit souvent en français par ténèbres).

Ce mot provient du mot arabe qui signifie : prison. Le Sijjin se trouve dans  
les profondeurs de l'Enfer et dans les lieux les plus étroits où seront  
précipités les plus vils et les plus criminels parmi les damnés de l'Enfer.

Pour les hommes pieux, ceux qui auront vécu dans l'obéissance à Dieu, leur  
sort sera « Illyune » dans les hauts degrés au Paradis. Hilal Ben Yasaf  
rapporte qu'Ibn Abbas demanda, en sa présence, à Ka'b de lui expliquer les  
mots : « Sijjin » et « Illyine ». Il lui répondit : « Sijjin se trouve au fond de la  
septième terre où se trouvent les âmes des impies. Tandis que « Illyune »  
est au septième ciel où vivent les âmes des croyants ».

Et l'auteur a conclu : Le mot Illyine est le superlatif du mot : hauteur (car en Arabe le  
terme 'aliyun est un dérivé du mot 'aliyy).

[158] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p905

## SOURATE AL BURUJ VERSETS 21-22

Mais c'est plutôt un Coran glorifié  
préservé sur une Tablette (auprès  
d'Allah).

On lit dans le tafsir d'As Saadi[159] que le Coran est préservé dans le ciel supérieur et écrit sur des Tablettes bien gardées. Il n'est sujet ni à un ajout ni à une diminution, ni à une modification ou à une altération.

A ce propos Abder Rahman Ben Salman a dit : « Tout ce que Dieu a décidé et prédestiné, qu'il s'agit du Coran ou des Livres qui lui ont précédé, se trouve sur une Table bien gardée devant Israfil, à qui on n'a pas autorisé de la regarder ». Quant à Ibn Abbas, il a dit : « Sur la Table supérieure sont inscrits ces mots : « Il n'y a de Dieu que Lui, l'Unique, Sa religion est l'Islam et Son Messager ﷺ et Son serviteur est Muhammad ﷺ. Quiconque aura cru en Dieu et en Ses promesses et suivi les Prophètes, Dieu le fera entrer au Paradis ».

## SOURATE AL BURUJ VERSETS 21-22

Mais c'est plutôt un Coran glorifié  
préservé sur une Tablette (auprès  
d'Allah).

On lit dans Aysar at Tafsir[160] que Masrouq précise qu'il s'agit des dix jours de Dhul-Hijja, le jour du sacrifice. On a dit aussi qu'il s'agit de la prière qu'on accomplit à ce moment-là.

[159] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1894

[160] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p929



Il est cité dans le Sahih de Bukhari, d'après Ibn Abbas, que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Aucune bonne œuvre n'est préférée à Dieu que celles accomplies dans ces jours -les dix premiers de Dhul-Hijja- » (Rapporté par Abou Daoud dans ses Sunan n°2437 et authentifié par cheikh Albani dans sa correction de Sunan Abi Daoud)

Quant aux jours « Pair » et « Impair » Ibn Abbas a dit qu'il s'agit du jour de Arafat (impair) et celui du sacrifice (pair) (car le premier est situé au neuvième jour de Dhul-Hijja et l'autre au dixième).

### SOURATE AT TIN VERSETS 1-3

Par le figuier et l'olivier  
Et par le Mont Sînîn !  
Et par cette Cité sûre !

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[161] que certains exégètes et ulémas ont avancé que ces trois versets représentent chacun trois endroits desquels Dieu a envoyé un Prophète : le premier où se trouvent le figuier et l'olivier -Jérusalem- où Dieu avait envoyé Issa fils de Marie (paix sur lui), le deuxième est le mont Sinaï où Dieu avait adressé la parole à Moussa (paix sur lui) ; et le troisième est La Mecque, d'où Muhammad ﷺ fut envoyé.

[161] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr,p672

Ils ont ajouté qu'il est cité à la fin de la Torah ce qui suit : « Dieu vint du côté du mont Sinaï- l'endroit où Il a adressé la parole à Moussa- fit son apparition à Saïr- le mont de Jérusalem d'où Jésus fut envoyé- et se fit entendre des monts Paran- ceux de La Mecque où fut envoyé Muhammad ».

Leur ordre, comme l'on remarque, fut mentionné d'après leurs ères historiques.

### SOURATE AL 'ALAQ VERSET 15

Mais non ! S'il ne cesse pas, Nous le  
saisirons certes, par le toupet

Méditons un instant sur l'explication du sens du mot « al-Nâsiya » (toupet) d'après les déclarations des grands linguistes et exégètes.

En arabe, « al-Nâsiya » (le toupet) est un nom singulier qui désigne la racine des cheveux à l'avant de la tête. Cette touffe de cheveux est appelée « Nâsiya » (toupet) parce qu'elle se développe à cet endroit. Le terme « Munâsâ » (qui partage la même racine que le mot « Nâsiya ») désigne le fait de saisir quelqu'un par son toupet.

Dans un travail de recherche effectué par Dr. Yûsuf Mohammed Sukkar intitulé Le toupet et la fonction du lobe frontal du cerveau, on lit que : Al-Zadjâdj a dit : Le terme « al-Nasiyya » désigne en arabe : les gens nobles et vertueux ; et le terme « nawâsî al-qawm » désigne l'ensemble des nobles d'un peuple. Après examen des avis des linguistes et des exégètes du Coran concernant ces textes, la description du toupet en lui-même est associée littéralement aux termes « menteur » et « pécheur ».

Et la capacité de contrôler la parole en la rendant mensongère ou sincère et la capacité de contrôler les actes en les rendant erronés ou corrects est une qualité inhérente au toupet.

Cependant, même si le toupet, qui désigne l'avant de la tête ou le front, est décrit comme menteur et pécheur, il ne possède pas réellement ces caractéristiques, car il réfère à une partie osseuse de la tête. Une analyse anatomique de la partie supérieure du front montre que le toupet est composé de l'un des os du crâne appelé « l'os frontal ». Cet os protège derrière lui le lobe frontal du cerveau.

Le lobe frontal du cerveau, qui est enveloppé par les os du toupet ou le front de l'homme, est l'endroit où se situent les centres du cerveau qui contrôlent les mouvements, les actes volontaires, ainsi que le choix et la prononciation des mots.

C'est aussi la région qui concentre et oriente le regard dans une direction spécifique. En outre, l'aire du cortex du lobe frontal constitue la plus grande aire du cortex cérébral dans son ensemble et joue un rôle vital dans le contrôle volontaire grâce à des informations et des expériences stockées dans le cerveau. Cela se produit après leur analyse et le recours au centre de la réflexion et de la raison qui, concernant les fonctions linguistiques, est situé dans le lobe frontal.

Les scientifiques ont d'ailleurs été en mesure de prendre des images de ce processus et d'identifier son emplacement.

SubhanAllah !

## HISTOIRE

On lit que la sourate Al Kafiroun ou les infidèles, est la 109e sourate selon l'ordre de classement dans le Coran. Alors que dans l'ordre chronologique des révélations cette sourate occupe la 18e place. Elle a été révélée pendant la première partie de l'histoire du Prophète ﷺ avant que ce dernier ne quitte La Mecque. Le sujet principal de la sourate aborde les compromis que les chefs de Quraysh avaient sans cesse proposés au Prophète ﷺ pour mettre fin à leurs différends.

Selon Abdallah Ibn Abbas, les chefs de Quraysh ont proposé au Prophète ﷺ : « Nous te donnerons tellement de richesse que tu deviendrais l'homme le plus riche de la Mecque, nous te donnerons n'importe laquelle des femmes qui te plaisent en mariage ; nous sommes prêts à te suivre et à t'obéir comme notre chef, à la seule condition que tu ne dises pas de mal de nos dieux. Si cela ne te convient pas, nous te ferons une autre proposition qui sera aussi bien à ton avantage qu'au nôtre ». Ils ont même proposé au Prophète ﷺ, s'il adorait leurs dieux, Al-Lat et Al-Uzza, pendant un an, ils adoreraient son Dieu pour la même période. Le Prophète ﷺ avait répondu « Attendez laissez-moi voir ce que mon Seigneur ordonne à ce sujet ».

C'est à ce moment que la révélation de la sourate Al Kafiroun, fut descendue.

### SOURATE AL MASSAD VERSET 15

Que périssent les deux mains d'Abû-Lahab et que  
lui-même périsse.

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn [162] que Abou Lahab était l'oncle paternel du Prophète ﷺ qui lui nuisait, le méprisait et le combattait. Son vrai nom est Abdul Ouzza Ben Abdul Moutaleb.

[162] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p694



2,27 الَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَئِكَ هُمُ الْخَاسِرُونَ

TRANSCRIPTION

'ahda

MOT DANS LE VERSET عَهْدٌ

TRADUCTION Un pacte, conclure une alliance, faire une promesse

2,27 الَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَئِكَ هُمُ الْخَاسِرُونَ

TRANSCRIPTION

miythaqih

MOT DANS LE VERSET مِيثَاقِهِ

TRADUCTION Engagement

2, 102 (extrait) يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ

TRANSCRIPTION

Al siHra

MOT DANS LE VERSET السِّحْرَ

TRADUCTION ensorceler, tromper, enchanter, charmer, captiver, enchanter

2, 102 (extrait) نَحْنُ فِتْنَةٌ

TRANSCRIPTION

Fitnatoun

MOT DANS LE VERSET فِتْنَةٌ

TRADUCTION trouble, perturbation, doute, tentation

2, 102 (extrait) فَلَا تَكْفُرْ

TRANSCRIPTION

takfour

MOT DANS LE VERSET تَكْفُرْ

TRADUCTION Couvrir, recouvrir, faire disparaître, enfouir, nier, renier, rejeter, cacher, mécroire

2,148 (extrait) وَلِكُلِّ وِجْهَةٍ هُوَ مُوَلِّيٰهَا

TRANSCRIPTION  
wijhatoun

MOT DANS LE VERSET وِجْهَةٌ  
TRADUCTION de la racine وجه Se tourner, s'orienter, diriger sa face vers

2,153 يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ

TRANSCRIPTION  
asta'ynou

MOT DANS LE VERSET اسْتَعِينُوا  
TRADUCTION de la racine عون Chercher le secours, aider, assister, secourir

2,153 يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ

TRANSCRIPTION  
Al Sabri

MOT DANS LE VERSET الصَّبْرُ  
TRADUCTION de la racine صبر être patient, être ferme, endurer

2,153 يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ

TRANSCRIPTION  
As Salati

MOT DANS LE VERSET الصَّلَاةِ  
TRADUCTION de la racine صلو prier, brancher, connecter, raccorder

2, 177 (extrait) وَأَقَامِ الصَّلَاةَ وَآتِ الزَّكَاةَ

TRANSCRIPTION  
Al Zakata

MOT DANS LE VERSET الزَّكَاةَ  
TRADUCTION de la racine زكو purifier, assainir, raffiner

لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ شَيْءٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ 3,92

TRANSCRIPTION  
al bira

MOT DANS LE VERSET الْبِرَّ  
TRADUCTION de la racine برر pratiquer la charité, obéir, justifier

أُولَئِكَ جَزَاءُهُمْ أَنْ عَلَيهِمْ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ 3,87

TRANSCRIPTION  
la'nata

MOT DANS LE VERSET لَعْنَةً  
TRADUCTION de la racine لعن Chasser quelqu'un de sa présence et désirer l'éloigner le plus loin possible, maudire, rejeter

إِذْ قَالَ اللَّهُ يُعِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ بَرَأْنِي فَاصْبِرْ إِنِّي الْجَانُّ ذَلِيلٌ 3,55 (extrait)

TRANSCRIPTION  
warafi'ouka

MOT DANS LE VERSET وَرَافِعَكَ  
TRADUCTION de la racine رفع lever, soulever, élever, hausser, porter plus haut, amincir, amaigrir, enlever, ôter, ériger

إِنِّي مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعَكَ إِلَيَّ وَمُظَهِّرَكَ مِنَ الَّذِينَ كَفَرُوا وَجَاعِلُ الَّذِينَ اتَّبَعُوكَ فَوْقَ الَّذِينَ كَفَرُوا إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ 3,55

TRANSCRIPTION  
Al Qiyamati

MOT DANS LE VERSET الْقِيَامَةَ  
TRADUCTION de la racine قوم maintenir, soutenir, prendre en charge, se lever

3,103 (extrait) وَأَعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ

TRANSCRIPTION  
Habli

MOT DANS LE VERSET حَبْل  
TRANSDUCTION de la racine حبل serrer, former une alliance, un pacte, un lien, un câble

3,103 (extrait) إِذْ كُنْتُمْ أَعْدَاءَ فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ

TRANSCRIPTION  
a'da-an

MOT DANS LE VERSET أَعْدَاءَ  
TRANSDUCTION de la racine عدو Être ennemis, transgresser, jeter

3,140 إِنْ يَمَسُّكُمْ قَرْحٌ فَقَدْ مَسَّ الْقَوْمَ قَرْحٌ مِّثْلُهُ

TRANSCRIPTION  
Qarhoun

MOT DANS LE VERSET قَرْحٌ  
TRANSDUCTION de la racine قرح Blessier, ulcérer

3,199 (extrait) خُشِعِينَ لِلَّهِ

TRANSCRIPTION  
Khachi'ina

MOT DANS LE VERSET خُشِعِينَ  
TRANSDUCTION de la racine خضع Être humble, soumis

4,24 (extrait) وَأَجَلٌ لَكُمْ مَّا وَرَاءَ ذَٰلِكُمْ

TRANSCRIPTION  
wa ouhila

MOT DANS LE VERSET وَأَجَلٌ  
TRADUCTION de la racine حلل Être permis, être licite,  
exempter, affranchir, prendre place

4,34 (extrait) الرَّجَالُ قَوْمُونَ عَلَى النِّسَاءِ بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ

TRANSCRIPTION  
qawamouna

MOT DANS LE VERSET قَوْمُونَ  
TRADUCTION de la racine قوم Se lever, se dresser, s'occuper  
de, se charger de, assumer,

4,34 وَالَّتِي تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَأَهْجُرُوهُنَّ فِي الْمَضَاجِعِ وَأَضْرِبُوهُنَّ

TRANSCRIPTION  
wâ Ďribouhouna

MOT DANS LE VERSET وَأَضْرِبُوهُنَّ  
TRADUCTION de la racine ضرب Laisser aller, donner libre  
cours à, délivrer, libérer, lâcher, corriger

4,40 إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ وَإِن تَكَ حَسَنَةً يُّضْعِفْهَا وَيُؤْتِ مِنْ لَدُنْهُ أَجْرًا عَظِيمًا

TRANSCRIPTION  
Yazlimou

MOT DANS LE VERSET يَظْلِمُ  
TRADUCTION de la racine ظلم Empiéter, opprimer, tyranniser

4,157 (extrait) وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا الْمَسِيحَ عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ اللَّهِ

TRANSCRIPTION  
qatalna

MOT DANS LE VERSET فَتَلْنَا  
TRADUCTION de la racine قتل Combattre, tuer, mettre à mort, achever quelqu'un, ôter la vie

4,157 (extrait) وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا الْمَسِيحَ عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ اللَّهِ

TRANSCRIPTION  
Al MasiHa

MOT DANS LE VERSET الْمَسِيحَ  
TRADUCTION de la racine مسح Palper, oindre, effleurer, frictionner

4,157 (extrait) وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ

TRANSCRIPTION  
Salabouhou

MOT DANS LE VERSET صَلَبُوهُ  
TRADUCTION de la racine صلب Crucifier, endurcir, fortifier

5, 3 (extrait) حَرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أَلْمَيْتَةَ وَالِدَهُمْ وَالْحَيْمَةَ وَالْمُنْخَنِقَةَ وَالْمَوْقُوذَةَ وَالْمُتَرَدِّتَةَ وَالنَّطِيطَةَ وَمَا أَكَلَ السَّبْعُ إِلَّا مَا ذُكِّرْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى النُّصُبِ

TRANSCRIPTION  
dhoubiha

MOT DANS LE VERSET ذُبِحَ  
TRADUCTION de la racine ذبح Empiéter, opprimer, tyranniser

5,46 (extrait) وَعَاتَيْنَاهُ الْإِنجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ

TRANSCRIPTION  
houdan

MOT DANS LE VERSET هُدًى  
TRADUCTION de la racine هُدًى être guidé, orienté, se faire juif, pratiquer le ou adhérer au judaïsme, judaïser,

تَعَلَّمَ مَا فِي نَفْسِي وَلَا أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ إِنَّكَ  
5,116 (extrait) أَنْتَ عَلَّمُ الْغُيُوبِ

TRANSCRIPTION  
nafsi

MOT DANS LE VERSET نَفْسِي  
TRANSDUCTION de la racine نفس Être précieux tel le souffle de  
vie, être vital, avoir une influence par le souffle ou le regard.

وَهُوَ الَّذِي يَتَوَفَّنَا بِاللَّيْلِ وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم بِالنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ فِيهِ لِيُقْضَىٰ أَجَلٌ مُّسَمًّى ثُمَّ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ ثُمَّ يُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ

TRANSCRIPTION  
yab'athoukoum

MOT DANS LE VERSET يَبْعَثُكُمْ  
TRANSDUCTION de la racine بعث Ressusciter, faire sortir,  
délivrer

قُلِ اللَّهُ يُنَجِّيكُمْ مِنْهَا وَمِنْ كُلِّ كَرْبٍ ثُمَّ أَنْتُمْ تُشْرِكُونَ 6,64

TRANSCRIPTION  
karbin

MOT DANS LE VERSET كَرْبٍ  
TRANSDUCTION de la racine كرب Tourmenter, peiner, chagriner,  
labourer

ذَلِكَ أَنْ لَمْ يَكُنْ رَبُّكَ مُهْلِكَ الْقُرَىٰ بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا غَفْلُونَ 6,131

TRANSCRIPTION  
mouhlika

MOT DANS LE VERSET مُهْلِكَ  
TRANSDUCTION de la racine هلك Périr, mourir misérablement,  
crever

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ 8,29  
سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ

TRANSCRIPTION  
fourqanan

MOT DANS LE VERSET فُرْقَانًا  
TRADUCTION de la racine فرق Distinguer, discerner, être évident

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ 8,29  
سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ

TRANSCRIPTION  
wa yaGHfir

MOT DANS LE VERSET وَيَغْفِرْ  
TRADUCTION de la racine غفر Recouvrir (les fautes, les péchés), Pardonner

إِنَّمَا مَثَلُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَاءٍ أَنْزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ النَّاسُ وَالْأَنْعَامُ 10,24 (extrait)

TRANSCRIPTION  
nabatou

MOT DANS LE VERSET نَبَاتُ  
TRADUCTION de la racine نبت Germer, pousser, lever, naître, sortir de terre

إِذَا أَخَذَتِ الْأَرْضُ زُخْرُفَهَا وَأُزِينَتِ وَظَنَّ أَهْلُهَا أَنَّهُمْ قَدِرُونَ عَلَيْهَا أَتَنهَا أَمْرًا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا 10,24 (extrait)

TRANSCRIPTION  
zouKHroufaha

MOT DANS LE VERSET زُخْرُفَهَا  
TRADUCTION de la racine زخرف Dorer, enluminer, orner, donner un bel aspect brillant

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَضْلَاهَا 14,24  
ثَابِتٌ وَفَرَعُهَا فِي السَّمَاءِ

TRANSCRIPTION  
DHaraba

MOT DANS LE VERSET ضَرَبَ  
TRADUCTION de la racine ضرب Proposer, délivrer

Remarquez qu'il s'agit du même mot que dans la sourate 4 au verset 34  
qui traduit DHARABA par frapper.

وَأَلْقَى فِي الْأَرْضِ رَوْسًا أَنْ تَمِيدَ بِكُمْ وَأَنْهَارًا وَسُبُلًا لَّعَلَّكُمْ 16,115  
تَهْتَدُونَ

TRANSCRIPTION  
chifa-oun

MOT DANS LE VERSET شَفَاءً  
TRADUCTION de la racine شفي Soigner, guérir, recouvrir la  
santé

وَيَوْمَ نَبْعَثُ مِنْ كُلِّ أُمَّةٍ شَهِيدًا ثُمَّ لَا يُؤْذَنُ لِلَّذِينَ كَفَرُوا وَلَا هُمْ 16,84  
يُسْتَعْتَبُونَ

TRANSCRIPTION  
chahidan

MOT DANS LE VERSET شَهِيدًا  
TRADUCTION de la racine شهد Attester, assister à, voir,  
témoigner, rendre un témoignage, appeler à témoigner

سُبْحَانَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ( extrait ) 17,1  
إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا

TRANSCRIPTION  
Harami

MOT DANS LE VERSET الْحَرَامِ  
TRANSDUCTION de la racine حرم Eloigner, exclure, déclarer  
illicite, être sacré, inviolable

سُبْحَانَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ( extrait ) 17,1  
إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا

TRANSCRIPTION  
al aQsa

MOT DANS LE VERSET الْأَقْصَا  
TRANSDUCTION de la racine قاصو Etre très éloigné, lointain,  
distant, absent

الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا الَّذِي بَرَكْنَا حَوْلَهُ لِنُرِيَهُ مِنْ آيَاتِنَا ( extrait ) 17,1

TRANSCRIPTION  
barakna

MOT DANS LE VERSET بَرَكْنَا  
TRANSDUCTION de la racine برك Etre béni, bénir

وَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُم بَيْنَهُمْ كُلٌّ إِلَيْنَا رُجْعُونَ 21,93

TRANSCRIPTION  
wataqaTa'ou

MOT DANS LE VERSET وَتَقَطَّعُوا  
TRANSDUCTION de la racine قطع Couper, rompre, briser,  
interrompre

وَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُم بَيْنَهُمْ كُلٌّ إِلَيْنَا رُجْعُونَ 21,93

TRANSCRIPTION  
amrahoum

MOT DANS LE VERSET أَمْرَهُمْ  
TRANSDUCTION de la racine أمر Ordonner, commander,  
consulter

لَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ الْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بِأَنفُسِهِمْ خَيْرًا ۖ وَقَالُوا هَذَا إِفْكٌ مُّبِينٌ 24,12

TRANSCRIPTION

ifkoun

MOT DANS LE VERSET إِفْكٌ

TRADUCTION de la racine أفك Renverser, leurrer, mentir

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَرِهِنَّ وَيَخْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ 24,31

TRANSCRIPTION

yaghDHouDHna

MOT DANS LE VERSET يَغْضُضْنَ

TRADUCTION de la racine غضض Baisser (les yeux ou la voix), retenir, contenir

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَرِهِنَّ وَيَخْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ 24,31

TRANSCRIPTION

wayaHfaZna

MOT DANS LE VERSET وَيَخْفَظْنَ

TRADUCTION de la racine حفظ Garder, conserver, préserver, retenir

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَرِهِنَّ وَيَخْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ 24,31

TRANSCRIPTION

biKHoumourihina

MOT DANS LE VERSET بِخُمُرِهِنَّ

TRADUCTION de la racine خمر Couvrir, cacher, envelopper

Vous remarquez la présence du mot وَلْيَضْرِبْنَ qui est le même que celui de la sourate 4,34 souvent traduit par "frapper", ici souvent traduit dans ce verset par "rabattre"

33,36 (extrait) وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُمْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَنْ يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ

TRANSCRIPTION  
qaDa

MOT DANS LE VERSET قَضَى  
TRADUCTION de la racine قضي Déterminer, prescrire,  
décréter, arrêter, décider, juger

33,36 (extrait) وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلًّا مُّبِينًا

TRANSCRIPTION  
Dala

MOT DANS LE VERSET ضَلَّ  
TRADUCTION de la racine ضلل s'égarer, se tromper, perdre,  
laisser s'égarer, tromper

33,36 (extrait) وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلًّا مُّبِينًا

TRANSCRIPTION  
ya'si

MOT DANS LE VERSET يَعْصِ  
TRADUCTION de la racine عصي désobéir, rebeller, prendre un  
bâton, tenir un bâton

33,39 وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ بِالنَّبِيِّينَ وَالشَّهَدَاءِ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

TRANSCRIPTION

achraqati

MOT DANS LE VERSET وَأَشْرَقَتِ

TRADUCTION de la racine شرق briller, se lever à l'horizon, apparaître à l'horizon

33,39 وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ بِالنَّبِيِّينَ وَالشَّهَدَاءِ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

TRANSCRIPTION

bi nourî

MOT DANS LE VERSET بِنُورِ

TRADUCTION de la racine نور Emettre un rayonnement, briller, luire, apercevoir un feu ou la lumière de loin, illuminer, rayonner

33,39 وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ بِالنَّبِيِّينَ وَالشَّهَدَاءِ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

TRANSCRIPTION

achraqati

MOT DANS LE VERSET وَأَشْرَقَتِ

TRADUCTION de la racine شرق briller, se lever à l'horizon, apparaître à l'horizon

33,39 وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ بِالنَّبِيِّينَ وَالشَّهَدَاءِ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

TRANSCRIPTION

bi nourî

MOT DANS LE VERSET بِنُورِ

TRADUCTION de la racine نور Emettre un rayonnement, briller, luire, apercevoir un feu ou la lumière de loin, illuminer, rayonner

47,24 وَإِمَّا فِدَاءً حَتَّى تَضَعَ الْحَرْبُ أَوْزَارَهَا

TRANSCRIPTION

al Harbou

MOT DANS LE VERSET الْحَرْبُ

TRADUCTION de la racine حرب Dépouiller, piller, aiguiser, affûter pour tailler, faire la guerre

49,12 يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ

TRANSCRIPTION

ithmoun

MOT DANS LE VERSET إِثْمٌ

TRADUCTION de la racine اثم transgresser, fauter, pécher, nuire, offenser

# Livres utilisés

Voici la liste des outils utilisés pour constituer l'édition 2022 de ce Guide.



## TAFSIR IBN KATHIR, 10 VOLUMES, DAROUSSALAM, 2010.

Le Tafsir d'Ibn Kathir est une référence en la matière. C'est le plus complet des ouvrages utilisés pour constituer ce guide.

J'ai également utilisé celui des éditions ENNOUR, disponible en 4 volumes.

## LES HISTOIRES PROPHÉTIQUES AUTHENTIQUES, IBN KATHIR, ÉDITIONS GHERAS, 2010

Les histoires prophétiques authentiques est un ouvrage de base à avoir : il synthétise les histoires des prophètes mentionnés dans le Coran : cela évite d'avoir à chercher dans telle et telle sourate les morceaux d'histoires.





## MAURICE GLOTON : UNE APPROCHE DU CORAN PAR LA GRAMMAIRE ET LE LEXIQUE, ÉDITION AL BOURAQ

Cet outil a été utilisé pour constituer l'annexe étymologique du Guide Coran. C'est un outil très pratique pour les non-arabophones puisqu'il s'avère être un dictionnaire des termes coraniques, avec racines et formes grammaticales propres à la langue arabe. Idéal pour vérifier des points de traduction.

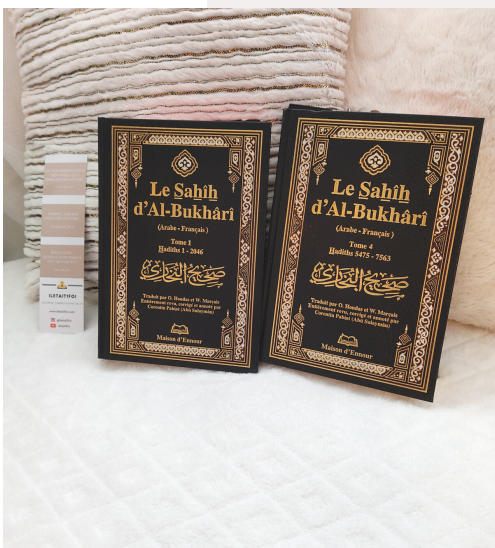
## SAHIH MUSLIM, 6 VOLUMES, ÉDITIONS AL HADITH

Un Sahih très important dans la théologie musulmane qui permet de vérifier si les récits rapportés par Muhammad ﷺ sont authentiques ou non. Malheureusement, sur Internet, on trouve beaucoup de faux hadith.



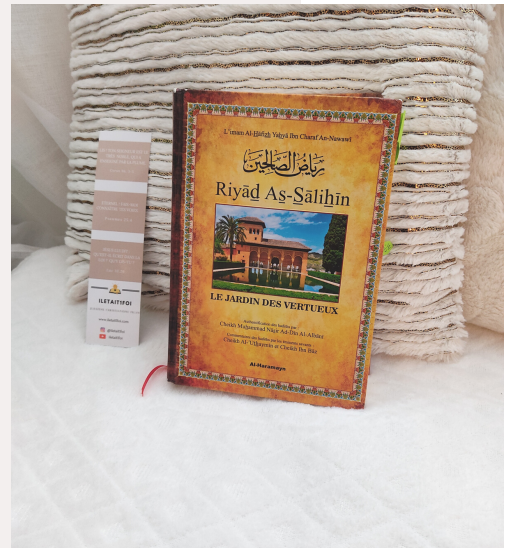
## SAHIH BUKHARI, 4 VOLUMES, EDITIONS ENNOUR

Un Sahih lui-aussi très important dans la théologie musulmane qui permet également de vérifier si les récits rapportés par Muhammad ﷺ sont authentiques ou non. Malheureusement, sur Internet, on trouve beaucoup de faux hadith.



## RIYAD AS SALIHIN, EDITIONS AL HARAMAYN

Un outil de recueil de hadith classé selon des thématiques, permettant d'avoir des connaissances de hadith sur divers sujets de la vie quotidienne ou de l'histoire islamique.



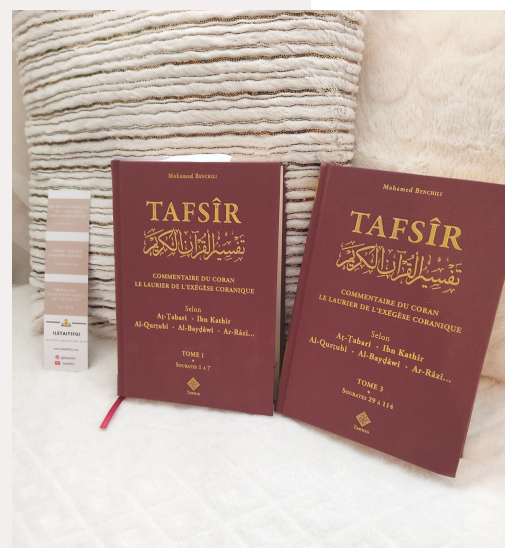
## LA RÉVÉLATION DU SAINT CORAN, CHEIKH MUQBIL AL WADI'IY, DAR AL MUSLIM, 2003

Ce livre permet une mise en contexte des sourates et de leurs révélations. On sait si elles sont mecquoises, médinoises, leur ordre de révélation, et le contexte précis.



## LE LAURIER DE L'EXÉGÈSE CORANIQUE, 3 VOLUMES, MOHAMED BENCHILI, ÉDITIONS TAWHID, 2021

Le plus récent de la liste d'ouvrages utilisés, ce tafsir se veut être un recueil de plusieurs tafasirs notamment Ibn Kathir, Al Qurtubi, Ar Razi ...



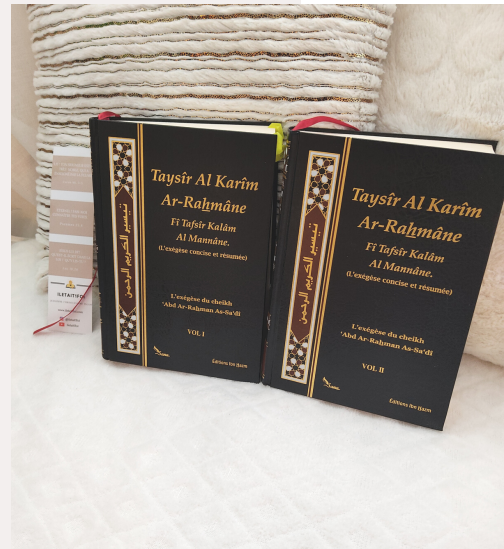


**AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, 2 VOLUMES, MAISON D'ENNOUR, 2012**

Un tafsir doux, en français et en arabe. Idéal pour les débutants et pour vérifier la traduction de l'exégèse.

**TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, 2 VOLUMES, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015**

Ce tafsir est celui du professeur de Ibn Utheymin.



**TAFSIR AL JALALAYN, 2 VOLUMES, DAR AL FIKR**

Un tafsir simplifié, idéal pour les débutants et ceux qui ne veulent pas se perdre dans trop de détails.



**TAFSIR AT TABARY, 3 VOLUMES,  
ÉDITIONS DAR AL KOTOB AL  
ILMIYAH, 2009**

“Un tafsir plus simple d'accès, lui  
aussi idéal pour les débutants.

